



Rapport du Conseil d'Administration

Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 Septembre 2023

MONTE-CARLO

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

Société Anonyme des Bains de Mer
et du Cercle des Étrangers à Monaco (S.B.M.)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 Septembre 2023

Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco (S.B.M.)
Société anonyme au capital de 24 516 661 euros
Siège social : Place du Casino – 98000 MONACO
RCI Principauté de Monaco 56S00523

www.montecarlosbm.com

Conseil d'Administration

Président

M. Stéphane VALERI

Administrateurs

Mme Agnès FALCO

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA

M. Troy Fraser HICKOX

M. Alexandre KEUSSEOGLOU

M. Thierry LACOSTE

M. Fabrice LARUE

M. Christophe NAVARRE

M. Laurent NOUVION

M. Pierre SVARA

UFIPAR SAS (représentée par M. Nicolas BAZIRE)

Direction Générale

Président-Délégué

M. Stéphane VALERI

Directeur Général

M. Albert MANZONE

Secrétaire Générale

Mme Virginie COTTA

Directeur du Développement International

M. Pascal CAMIA

Commissaires aux Comptes

Titulaires

M. Stéphane GARINO

M. Jean-Humbert CROCI

Suppléants

Mme Bettina RAGAZZONI

M. Romain VIALE

Auditeur Contractuel

DELOITTE & ASSOCIÉS

<u>1</u>	MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
<u>2</u>	CHIFFRES CLÉS	9
<u>3</u>	EXAMEN DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE S.B.M. AU COURS DE L'EXERCICE 2022/2023	11
	Introduction à l'examen de la situation et de l'activité du Groupe S.B.M. au cours de l'exercice 2022/2023	12
3.1	Présentation des résultats de l'exercice 2022/2023	13
3.2	Investissements et perspectives	23
<u>4</u>	ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2022/2023 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL	27
4.1	Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes monégasques – États de synthèse	28
4.2	Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes françaises – États de synthèse	34
4.3	Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	41
4.4	Comptes consolidés du Groupe S.B.M. – États de synthèse	42
4.5	Honoraires versés à l'Auditeur Contractuel et aux Commissaires aux Comptes	49
<u>5</u>	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2023	51
5.1	Ordre du jour	52
5.2	Rapport du Conseil d'Administration	53
5.3	Textes des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	55

1

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Après deux années fortement impactées par la crise sanitaire, l'exercice 2022/2023 enregistre un très fort rebond de l'activité. Malgré un exercice encore marqué par un contexte économique contrasté et par une situation internationale troublée, le Groupe S.B.M. a réalisé une performance économique exceptionnelle, portée par l'ensemble des secteurs d'activité.

Avec un chiffre d'affaires en hausse de + 26 % par rapport à l'exercice 2021/2022, votre société et ses filiales ont dégagé un résultat opérationnel pour l'exercice 2022/2023 en augmentation de 36,8 millions d'euros par rapport à celui de l'exercice précédent (72,2 millions d'euros contre 35,4 millions d'euros).

Dans un contexte sanitaire désormais favorable, cette évolution positive de la performance opérationnelle a concerné l'ensemble des secteurs d'activité (jeux, hôtelier, locatif), malgré une conjoncture économique mondiale instable et les conséquences du conflit russo-ukrainien.

Cette performance résulte non seulement d'une augmentation significative du chiffre d'affaires, mais également d'une meilleure maîtrise des coûts. En effet, le Groupe S.B.M. poursuit son travail engagé durant la crise sanitaire sur l'optimisation de ses coûts, notamment à travers la réduction des dépenses d'exploitation et une meilleure adaptation des charges aux fluctuations saisonnières.

Il faut partager cette réussite avec mon prédécesseur Jean-Luc Biamonti, qui a beaucoup œuvré pour la bonne santé économique et financière de notre Groupe.

Le programme d'investissements défini par le Groupe S.B.M., en cohérence avec la politique menée au cours des exercices passés, s'est poursuivi avec notamment le projet de restructuration du Café de Paris, démarré sur l'exercice 2021/2022. Ces travaux seront achevés à l'automne, malgré quelques mois de retard dus à des prévisions initiales sans doute trop optimistes. Cet établissement ainsi rénové permettra de développer l'offre de restauration sur la Place du Casino et d'accroître nos revenus dans le secteur locatif commercial.

En outre, les projets prévus dans le cadre du schéma directeur informatique, ayant notamment pour objet d'améliorer notre connaissance ainsi que le parcours client, étaient toujours en cours au 31 mars 2023. Ils se poursuivent sous la direction d'un nouveau directeur des systèmes d'information.

Je rappelle que l'ensemble des décisions stratégiques qui engagent notre Groupe, sont prises en concertation encore plus régulière avec les membres du Conseil d'Administration, depuis ma prise de fonction, le 24 janvier 2023.

Je rappelle aussi que le Groupe S.B.M. détenait depuis mai 2009 une participation dans le capital de Betcliv Everest Group, groupe de jeux en ligne. Au travers de sa filiale Monte-Carlo SBM International S.à.r.l., nous avons transféré le 30 juin 2022, par voie de cession et d'apport, l'intégralité de la participation de 47,30 % qu'elle détenait dans cette société à la société FL Entertainment. Cette opération a été dénouée pour partie en numéraire et par la remise d'actions de FL Entertainment, permettant à Monte-Carlo SBM International S.à.r.l. de détenir 4,95 % des droits de vote et 10,39 % des droits économiques de cette société, qui est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Amsterdam depuis le 1er juillet 2022. Elle a permis de constater dans les comptes consolidés du Groupe S.B.M. pour l'exercice 2022/2023, un profit exceptionnel de 813,5 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 15,6 millions d'euros correspondant à la quote-part de résultat positive pour la période antérieure à l'apport/cession.

Cette opération donne donc les moyens financiers au Groupe S.B.M. de poursuivre sa stratégie de développement en Principauté de Monaco, comme à l'international désormais.

En outre, nous vous informons que le 15 février 2023, Monsieur Fabrice Larue a été coopté par le Conseil d'Administration du Groupe Monte-Carlo Société des Bains de Mer, en qualité d'Administrateur. Sa ratification en qualité d'Administrateur vous est proposée. Avec plus de 40 ans d'expérience dans le secteur des médias, de l'Entertainment, des marques et des contenus, Monsieur Fabrice Larue apporte dès à présent son expertise au Groupe Monte-Carlo Société des Bains de Mer.

Bien sûr, ce rebond historique de l'activité de votre Société doit son ampleur à des phénomènes de changement important dans le comportement des clients en période post-Covid, mais aussi et surtout au travail accompli par l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de notre Groupe, qui ont su se mobiliser pour atteindre avec efficacité, les objectifs fixés en lien avec le Conseil d'Administration. Que toutes les équipes du Groupe Monte-Carlo Société des Bains de Mer soient ici félicitées pour leur professionnalisme et pour leur implication, en mon nom personnel et en celui de l'ensemble du Conseil d'Administration.

Stéphane Valeri
Président-Délégué



HERMITAGE

Salvatore Ferragamo

Hermitage

HOTEL HERMITAGE



2

CHIFFRES CLÉS

Chiffres clés au titre des trois derniers exercices

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2020/2021	Exercice 2021/2022	Exercice 2022/2023
DONNÉES CONSOLIDÉES			
Chiffre d'affaires	336,9	530,5	667,0
Résultat opérationnel avant amortissements	(14,0)	111,6	145,3
Résultat opérationnel	(103,3)	35,4	72,2
Résultat net Consolidé – part du Groupe	(79,1)	76,4	896,2
Résultat global – part du Groupe	(80,9)	82,8	880,5
Capacité d'autofinancement ⁽¹⁾	(7,5)	99,7	131,6
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	43,2	23,8	95,6
Capitaux propres	567,2	653,1	1 509,9
Endettement net (Trésorerie nette) ⁽¹⁾	129,9	(30,0)	(276,5)
Effectifs moyens annuels <i>(en nombre de personnes)</i>	3 664	3 718	4 166
Cours de Bourse au dernier jour de l'exercice <i>(en euros)</i>	63,40	65,20	91,80
DONNÉES SECTEUR JEUX			
Casinos exploités (nombre d'établissements permanents en fin d'exercice)	3	2	2
Chiffre d'affaires (produit brut des jeux)	124,3	200,8	215,4
Résultat opérationnel	(46,9)	9,5	10,8
DONNÉES SECTEUR HÔTELIER			
Hôtels exploités	5	5	5
Capacité d'hébergement (nombre moyen annuel de chambres disponibles) ⁽²⁾	1 070	1 242	1 249
Taux d'occupation (taux moyen avec Le Méridien Beach Plaza)	26,0 %	44,7 %	59,0 %
Chiffre d'affaires	109,0	213,3	325,1
Résultat opérationnel	(61,7)	(19,2)	20,2
DONNÉES SECTEUR LOCATIF			
Chiffre d'affaires	106,2	117,6	124,8
Résultat opérationnel	71,9	84,4	91,3

(1) La capacité d'autofinancement et l'endettement net sont définis au chapitre 4.1.5 du Document d'enregistrement universel 2023.

(2) Pour le calcul du taux d'occupation, le nombre de chambres des établissements fermés sur le 1^{er} trimestre de l'exercice social 2020/2021, en lien avec la pandémie de Covid-19, a été neutralisé.

Les chiffres clés au titre des trois derniers exercices sont extraits des états financiers consolidés (bilan, compte de résultat et tableau des flux) du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2021, 2022 et 2023.



3

EXAMEN DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE S.B.M. AU COURS DE L'EXERCICE 2022/2023

Introduction à l'examen de la situation et de l'activité du Groupe S.B.M. au cours de l'exercice 2022/2023	12	3.2 Investissements et perspectives	23
		3.2.1 Investissements réalisés	23
		3.2.2 Principaux projets en cours et perspectives	24
3.1 Présentation des résultats de l'exercice 2022/2023	13		
3.1.1 Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2022/2023	13		
3.1.2 Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2022/2023	14		
3.1.3 Résultats consolidés 2022/2023 et autres agrégats financiers	18		
3.1.4 Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer	21		
3.1.5 Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895	22		

Introduction à l'examen de la situation et de l'activité du Groupe S.B.M. au cours de l'exercice 2022/2023

Après deux années fortement impactées par la crise sanitaire, l'exercice 2022/2023 enregistre un très fort rebond de l'activité. Malgré un exercice encore marqué par un contexte économique contrasté et une situation internationale troublée, le Groupe S.B.M. a réalisé une performance économique remarquable portée par l'ensemble des secteurs d'activité.

La Société des Bains de Mer et ses filiales ont réalisé un chiffre d'affaires de 667 millions d'euros pour l'ensemble de l'exercice 2022/2023 contre 530,5 millions d'euros en 2021/2022, soit une progression de 136,5 millions d'euros du chiffre d'affaires. Cette amélioration de + 26 % sur l'exercice concerne l'ensemble des secteurs d'activité, avec :

- une progression de + 7 % pour le secteur jeux ;
- une forte croissance de + 52 % pour le secteur hôtelier ;
- une hausse pour le secteur locatif de + 6 %.

Pour mémoire, sur l'exercice précédent, le premier trimestre (période d'avril à juin) avait été marqué par des restrictions de déplacement et des règles sanitaires en vigueur pénalisant la tenue de certains événements (Monte-Carlo Rolex Masters à huis clos, Grand Prix de Formule 1 avec jauge), ainsi que la limitation de l'accès aux établissements sur une partie du 1^{er} trimestre de l'exercice 2021/2022 (couvre-feu jusqu'au 25 juin 2021). La saison estivale 2021 (période de juillet à septembre) avait ensuite enregistré une reprise de l'activité.

Les premiers signes d'une amélioration de l'activité constatés l'exercice précédent se sont pleinement confirmés sur l'exercice 2022/2023 avec la levée totale des restrictions sanitaires et l'exploitation dans des conditions normales de l'ensemble des établissements du Groupe S.B.M.

Dès le début de l'exercice 2022/2023, le contexte sanitaire favorable a ainsi permis le déroulement dans des conditions normales des manifestations habituelles, telles que le Monte-Carlo Rolex Masters de tennis et le Grand Prix de Formule 1. Le retour d'une partie de la clientèle internationale, la pleine exploitation des établissements saisonniers, et notamment ceux à caractère festif (Buddha Bar, Coya, Jimmy'z, Rascasse, Monte-Carlo Beach notamment), ont contribué à la réalisation d'une saison estivale très réussie, particulièrement dans le secteur hôtelier, avec une hausse de fréquentation constatée dans l'ensemble des établissements du Groupe S.B.M., mais également une progression significative

des prix moyens pratiqués sur le segment hébergement et, dans une moindre mesure, sur le segment restauration. Cet effet mix favorable, associé à un contrôle des dépenses d'exploitation et un pilotage strict des besoins en effectifs ont permis de redresser les niveaux de marges du secteur hôtelier et d'atténuer les impacts de l'évolution générale des prix dans un contexte particulièrement inflationniste.

Le résultat opérationnel du Groupe S.B.M. s'établit ainsi en bénéficiant de 72,2 millions d'euros contre un profit opérationnel de 35,4 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de 36,8 millions d'euros.

Cette évolution favorable de la performance opérationnelle concerne l'ensemble des secteurs d'activité du Groupe S.B.M.

Enfin, il est rappelé que le Groupe S.B.M. détenait depuis mai 2009 une participation dans le capital de Betclac Everest Group, groupe de jeux en ligne.

Le Groupe S.B.M. au travers de sa filiale Monte-Carlo SBM International S.à.r.l., a transféré le 30 juin 2022, par voie de cession et d'apport, l'intégralité de la participation de 47,30 % qu'elle détenait dans la société Betclac Everest Group à la société FL Entertainment.

L'opération, qui valorisait la quote-part du capital de BEG détenue par SBM International à 850 millions d'euros, a été dénouée pour moitié en numéraire, et pour l'autre moitié par la remise d'actions de FL Entertainment, permettant à SBM International de détenir 4,95 % des droits de vote et 10,39 % des droits économiques de cette société. FL Entertainment est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Amsterdam depuis le 1^{er} juillet 2022.

Cette opération se traduit par la constatation d'un profit exceptionnel de 813,5 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe S.B.M. pour l'exercice 2022/2023. Le Groupe S.B.M. a par ailleurs enregistré au cours de l'exercice 2022/2023 une quote-part de résultat positive de 15,6 millions d'euros correspondant à la quote-part de résultat revenant au Groupe S.B.M. pour la période antérieure à l'apport/cession, soit la période du 1^{er} avril au 30 juin 2022.

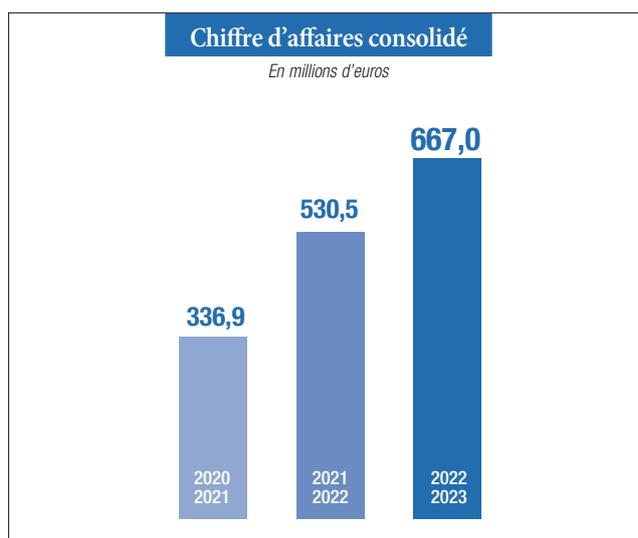
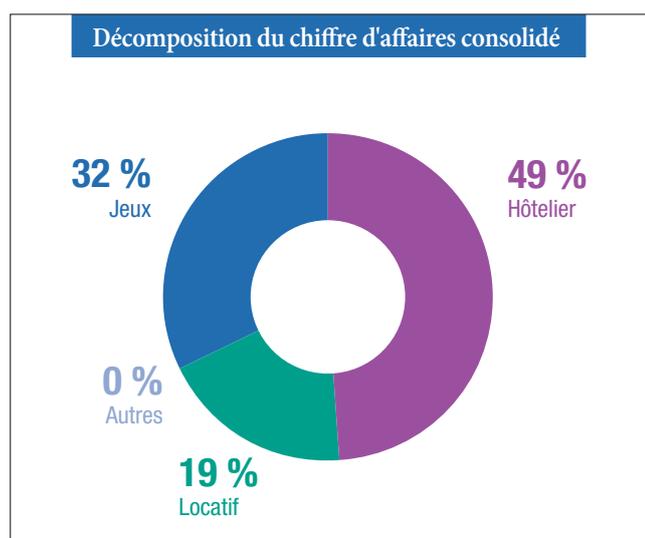
Le résultat net consolidé du Groupe S.B.M. s'établit en profit de 896,2 millions d'euros contre un profit de 76,4 millions d'euros pour l'exercice 2021/2022, soit une hausse du résultat net consolidé de + 819,9 millions d'euros.

3.1 Présentation des résultats de l'exercice 2022/2023

3.1.1 Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2022/2023

Le Groupe S.B.M. a réalisé au cours de l'exercice 2022/2023 un chiffre d'affaires de 667 millions d'euros contre 530,5 millions d'euros en 2021/2022, soit une hausse de 26 % sur l'ensemble de l'exercice.

Chiffre d'affaires groupe par secteur (en millions d'euros)	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Écart (en millions d'euros)
Secteur Jeux	124,3	200,8	215,4	14,6
Secteur Hôtelier	109,0	213,3	325,1	111,8
Secteur Locatif	106,2	117,6	124,8	7,2
Autres Activités	4,6	9,3	12,7	3,4
Cessions internes	(7,2)	(10,4)	(11,0)	(0,6)
CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE	336,9	530,5	667,0	136,5



Cette hausse de 136,5 millions d'euros du chiffre d'affaires illustre la reprise durable de l'activité malgré un contexte économique et international encore instable. La progression du chiffre d'affaires est la conséquence d'une amélioration des recettes dans l'ensemble des secteurs d'activité et en particulier du secteur hôtelier, dont l'activité était encore fortement impactée par les conséquences de la crise sanitaire sur le 1^{er} trimestre 2021/2022 (période d'avril à juin). Pour mémoire, la crise sanitaire avait pénalisé le bon déroulement des manifestations de printemps en Principauté avec notamment la tenue du Monte-Carlo Rolex Masters à huis clos et le Grand Prix de Formule 1 avec jauge. Lors de l'exercice 2022/2023, l'amélioration progressive et durable du contexte sanitaire a permis le retour des manifestations d'envergure dans des conditions normales d'exploitation et la réalisation d'une saison estivale particulièrement favorable en termes d'activité.

Le secteur jeux présente un chiffre d'affaires de 215,4 millions d'euros contre 200,8 millions d'euros en 2021/2022. La progression de l'activité de 7 % par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par l'augmentation du chiffre d'affaires de l'activité jeux de table du Casino de Monte-Carlo de + 8 millions d'euros par rapport à 2021/2022. Malgré une hausse des

mises par rapport à l'exercice précédent, l'activité des appareils automatiques présente une légère diminution des recettes qui s'explique par des aléas défavorables en particulier au Casino Café de Paris. Les recettes des activités annexes du secteur jeux (restauration, entrées et boutiques) sont en nette progression, conséquence directe de la hausse de fréquentation des casinos par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires hôtelier s'établit à 325,1 millions d'euros contre 213,3 millions d'euros en 2021/2022, soit une progression significative de 111,8 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Il est rappelé que le chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice précédent était encore défavorablement impacté par des restrictions de déplacement et des règles sanitaires encore en vigueur, ainsi que par la limitation de l'accès aux établissements. Sur l'exercice 2022/2023, le retour à un contexte sanitaire durablement favorable a permis la tenue sans restriction des principaux événements printaniers, l'exploitation de l'ensemble des établissements dans des conditions normales et la réalisation d'une saison estivale particulièrement favorable avec notamment le retour d'une partie de la clientèle internationale.

Le secteur locatif, qui regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences hôtelières du Monte-Carlo Bay, du Balmoral, des Villas du Sporting et du One Monte-Carlo, présente un chiffre d'affaires de 124,8 millions d'euros contre 117,6 millions d'euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 6 %. Cette hausse résulte principalement de la mise en location progressive des derniers espaces au One Monte-Carlo ainsi que de l'application contractuelle des indexations de loyers.

Enfin, le secteur autres activités présente un chiffre d'affaires de 12,7 millions d'euros contre 9,3 millions d'euros l'exercice précédent, en hausse de + 3,4 millions d'euros, principalement grâce à la tenue dans des conditions normales d'exploitation du tournoi de tennis Monte-Carlo Rolex Masters, alors que sur l'exercice précédent le tournoi s'était tenu à huis-clos.

3.1.2 Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2022/2023

Les évolutions des différents secteurs d'activité – jeux, hôtellerie et activités locatives – sont présentées ci-après pour l'exercice clos au 31 mars 2023.

SECTEUR JEUX

Le secteur jeux présente un chiffre d'affaires de 215,4 millions d'euros contre 200,8 millions d'euros en 2021/2022. Les recettes du secteur jeux progressent dans les activités jeux de table, restauration et autres activités, grâce à une reprise de l'activité sur le 1^{er} trimestre du fait de la baisse des contraintes liées à la crise sanitaire et de la reprise des déplacements d'une partie de la clientèle (notamment pour les jeux de table).

Le tableau ci-après présente l'évolution des recettes du secteur jeux par segment d'activité, étant précisé que le segment activités annexes est principalement constitué des droits d'entrée au Casino de Monte-Carlo et des recettes de restauration et bar enregistrées au sein des établissements de jeux.

Chiffre d'affaires jeux (en millions d'euros)		2020/2021	2021/2022	2022/2023	% évol.
43 %	Jeux de table	41,2	85,7	93,7	9 %
50 %	Appareils automatiques	79,6	108,9	107,4	(1) %
7 %	Activités annexes	3,4	6,2	14,3	130 %
100 %	TOTAL SECTEUR JEUX	124,3	200,8	215,4	7 %

Le secteur des **jeux de table** enregistre un chiffre d'affaires de 93,7 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023 contre 85,7 millions d'euros pour l'exercice précédent, en progression de + 8,1 millions d'euros soit + 9 %.

Il est rappelé que l'activité jeux de table avait été impactée sur le 1^{er} trimestre de l'exercice précédent par les conséquences de la crise sanitaire et ses répercussions sur le comportement des clients, avec notamment l'effet des restrictions de transport et de déplacement. L'activité avait en effet été pénalisée par l'absence de la clientèle internationale habituelle.

Au cumul de l'exercice 2022/2023, le drop est en hausse de + 21 % et le taux de hold (rapport recettes/enjeux) s'établit à 16,9 % en baisse de 2,6 points par rapport à l'exercice précédent.

Les principales évolutions sont :

- Le Casino de Monte-Carlo exploite principalement les jeux européens. Au cours de l'exercice 2022/2023, les recettes jeux de table de l'établissement ont augmenté de + 8 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Le Texas Holden Ultimate enregistre une croissance de ses recettes de 8,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent avec une augmentation du nombre de joueurs et un aléa favorable avec un taux de hold de 23 % par rapport à 20,6 % sur l'exercice précédent. La Roulette Anglaise et la Roulette Européenne présentent une croissance de leurs recettes de respectivement + 4 % et + 6 % par rapport à l'exercice précédent. Enfin, le Punto Banco enregistre une

diminution de ses recettes de 3,2 millions d'euros en raison d'une baisse sensible du hold qui s'établit à 5,5 % en retrait de 8,8 points par rapport à l'exercice précédent ;

- l'exploitation des jeux de table au Casino Café de Paris présente un chiffre d'affaires de 3,7 millions d'euros pour l'exercice, en hausse de + 0,1 million d'euros par rapport à l'an passé.

Le secteur des **appareils automatiques** présente une légère baisse de son activité avec un chiffre d'affaires de 107,4 millions d'euros sur l'exercice 2022/2023 contre 108,9 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de - 1,6 million d'euros (- 1 %).

Les recettes des appareils automatiques du Casino de Monte-Carlo augmentent de 2,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent grâce au succès du salon « 1889 ». L'ouverture de ce salon depuis octobre 2020, à destination des High Rollers, s'inscrit dans la stratégie de réaménagement des « floors » par type de clientèle.

Le Casino Café de Paris enregistre une baisse du chiffre d'affaires de - 4,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Alors que l'activité enregistre une hausse du volume des mises enregistrées de + 9 %, la baisse du taux de hold de - 0,7 point par rapport à 2021/2022 impacte défavorablement le niveau des recettes. Il convient de souligner malgré tout l'évolution favorable du nombre de joueurs suivis, en hausse de 2 % par rapport à l'exercice 2021/2022.

Les recettes des autres activités s'établissent à 14,3 millions d'euros, en augmentation de + 8,1 millions d'euros par rapport à l'an passé. Cette hausse significative concerne principalement l'activité restauration avec un chiffre d'affaires de 8,1 millions d'euros en progression de + 3,6 millions par rapport à l'exercice précédent et les recettes aux entrées du Casino de Monte Carlo avec un chiffre d'affaires de 4,2 millions d'euros, en croissance de + 2,8 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires de l'activité « Gift Shop » s'établit à 1,1 million d'euros en progression de + 0,9 million d'euros par rapport à l'exercice 2021/2022, en lien avec la hausse de fréquentation du Casino de Monte-Carlo.

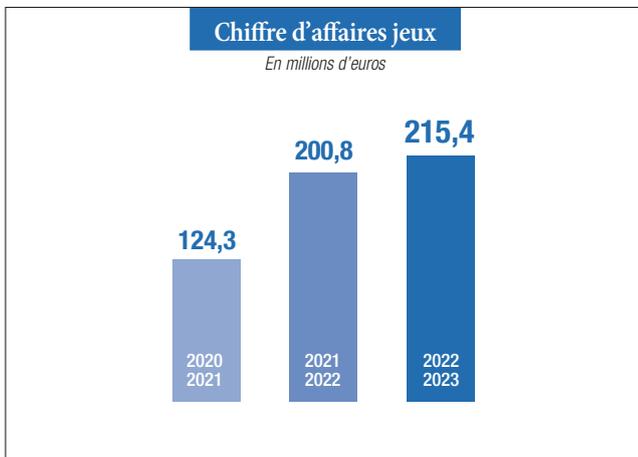
Pour l'ensemble du secteur jeux, le résultat opérationnel avant amortissements s'établit à 17,1 millions d'euros pour l'exercice

2022/2023 contre un profit de 16 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de + 1,1 million d'euros.

Par rapport à l'exercice 2019/2020, malgré un chiffre d'affaires en baisse de 24,5 millions d'euros, le résultat opérationnel avant amortissements est en hausse de 14,5 millions d'euros par rapport à ce même exercice.

Après prise en compte de la charge d'amortissements, le résultat opérationnel du secteur jeux s'affiche en profit à 10,8 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023 contre un profit de 9,5 millions d'euros pour l'exercice précédent.

L'amélioration des résultats s'explique ainsi par la progression du chiffre d'affaires sur le segment jeux de table et par une meilleure maîtrise des coûts d'exploitation du secteur jeux.



SECTEUR HÔTELIER

Le chiffre d'affaires hôtelier s'établit à 325,1 millions d'euros contre 213,3 millions d'euros en 2021/2022, soit une progression de 111,8 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Pour rappel sur l'exercice précédent, le 1^{er} trimestre de l'exercice 2021/2022 (période allant d'avril à juin) était toujours fortement impacté par la crise sanitaire et le couvre-feu encore en vigueur jusqu'au 25 juin 2021 en Principauté de Monaco. En 2022/2023, bénéficiant d'un contexte sanitaire favorable depuis mars 2022, tous les établissements hôteliers et points de vente restauration du Groupe S.B.M. ont pu opérer dans des conditions normales d'exploitation et sans aucune restriction sanitaire. Toutes les exploitations hôtelières du Groupe S.B.M. affichent une activité en augmentation par rapport à l'exercice précédent qui s'explique par l'effet combiné d'une fréquentation en hausse, notamment portée par le retour d'une partie de la clientèle internationale, ainsi que d'une progression des prix moyens pratiqués.

La reprise de l'activité amorcée l'exercice précédent suite à la levée des restrictions sanitaires s'est donc confirmée sur l'exercice 2022/2023 permettant la réalisation d'une saison estivale particulièrement réussie, tendance favorable qui s'est également poursuivie sur le deuxième semestre d'exploitation (période allant d'octobre à mars).

Ainsi, le secteur hôtelier présente un chiffre d'affaires en hausse de + 52 % soit + 111,8 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, avec :

- le chiffre d'affaires de l'Hôtel de Paris s'établit à 79,9 millions d'euros, en forte amélioration de 20,7 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent en raison d'une hausse significative de la fréquentation de la clientèle individuelle et notamment internationale et d'une augmentation importante des prix moyens ;
- l'Hôtel Hermitage enregistre également une progression significative de son chiffre d'affaires qui s'établit à 58,3 millions d'euros en croissance de 25,1 millions d'euros par rapport à l'exercice 2021/2022. L'évolution favorable de l'activité s'explique par une fréquentation et des prix moyens en hausse sur le segment hébergement, par le retour de l'activité « Banquets » en restauration ainsi que par l'impact de l'ouverture en année pleine du restaurant Pavillon, un restaurant de Yannick Alléno, Monte-Carlo ;
- le chiffre d'affaires du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort s'inscrit en hausse de 15,5 millions d'euros notamment grâce à un effet mix favorable sur le segment hébergement ;
- le Méridien Beach Plaza enregistre également une forte progression de son chiffre d'affaires qui s'établit à 42,1 millions d'euros, en croissance de 19,2 millions d'euros par rapport à l'exercice 2021/2022.

Les différents segments d'activité présentent les évolutions suivantes :

Chiffre d'affaires hôtelier (en millions d'euros)	2020/2021	2021/2022	2022/2023	% évol.
47 % Hébergement	46,2	95,8	152,6	59 %
41 % Restauration	45,2	90,2	133,4	48 %
12 % Autres	17,5	27,3	39,1	43 %
100 % TOTAL SECTEUR HÔTELIER	109,0	213,3	325,1	52 %

Le chiffre d'affaires **hébergement** du Groupe S.B.M. s'établit à 152,6 millions d'euros contre 95,8 millions d'euros pour l'exercice 2021/2022.

L'activité hébergement est en forte croissance de + 59 % par rapport à l'exercice précédent dont le 1^{er} trimestre d'exploitation 2021/2022 (période allant d'avril à juin) était pour rappel fortement impacté par des restrictions de déplacement et des règles sanitaires encore en vigueur, ainsi que la limitation de l'accès aux établissements, conséquences de la crise sanitaire.

Bénéficiant d'un contexte de sortie de crise sanitaire et grâce à la tenue de manifestations d'envergure telles que le Monte-Carlo Rolex Masters, le Grand Prix de Formule 1 et le Monte-Carlo Sporting Summer Festival, ainsi que par le retour d'une partie de la clientèle internationale, le taux d'occupation du secteur hôtelier s'établit à 59 % contre 45 % pour l'exercice 2021/2022.

Sont présentés ci-après quelques indicateurs hébergement concernant l'ensemble du Groupe S.B.M. :

- le taux d'occupation est en nette hausse, pour s'établir à 59 % contre 45 % pour l'exercice 2021/2022, s'inscrivant dans les standards d'avant crise sanitaire ;
- les prix moyens hébergement progressent significativement de 20 % au cumul des cinq établissements, traduisant une stratégie axée sur une hausse de la tarification sur l'ensemble des catégories de chambres, et favorisés par le retour d'une partie de la clientèle internationale et notamment nord-américaine ;
- la segmentation de la clientèle par origine géographique est sensiblement impactée par le retour à un contexte sanitaire favorable et par la levée totale des restrictions de déplacement imposées précédemment en raison de la pandémie. Les marchés nord-américains et britanniques représentent les progressions les plus importantes avec respectivement 18 % et 10 % de la clientèle hébergée contre 12 % et 8 % l'exercice précédent. La clientèle française reste le segment majoritaire représentant 22 % de la clientèle des hôtels du Groupe S.B.M., en baisse de 5 points par rapport à l'exercice 2021/2022. Enfin, compte tenu de la situation de guerre russo-ukrainienne, la clientèle russe est en baisse de 3 points par rapport à l'exercice précédent.

L'activité **restauration** affiche un chiffre d'affaires de 133,4 millions d'euros contre 90,2 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 43,2 millions d'euros, dont 37,5 millions d'euros ont été réalisés sur le seul premier semestre d'exploitation (période allant d'avril à septembre). Au même titre que pour l'hébergement, le segment restauration affiche donc les mêmes évolutions favorables en termes d'activité, bénéficiant du contexte de sortie de crise sanitaire, de la tenue des principales manifestations

en Principauté de Monaco, d'une saison estivale réussie et du retour des activités de banquets, de traiteurs et événements privés jusqu'alors particulièrement impactés par la pandémie. Contrairement à l'exercice précédent, dont le 1^{er} trimestre avait été toujours impacté par des restrictions sanitaires, l'ensemble des points de vente restauration du Groupe S.B.M., et notamment ceux à caractère festif et saisonnier (Buddha Bar, Coya, Jimmy'z, Monte-Carlo Beach, Rascasse notamment), ont pu opérer pleinement et dans des conditions normales d'exploitation.

Pour l'ensemble du Groupe S.B.M., le nombre de couverts servis sur l'exercice 2022/2023 est de 847 000, soit une augmentation de 183 000 couverts servis par rapport à l'exercice précédent. Favorisée par la progression significative de l'activité hébergement, la hausse de fréquentation en restauration est principalement marquée dans les points de restauration intégrés aux hôtels à savoir au Méridien Beach Plaza (+ 36 000 couverts), au Monte-Carlo Bay Hotel & Resort (+ 36 000 couverts), à l'Hôtel Hermitage (+ 32 000 couverts) et à l'Hôtel de Paris (+ 18 000 couverts). L'ensemble des points de vente restauration du Groupe S.B.M. affiche une progression du nombre de couverts servis à l'exception du Café de Paris (- 12 000 couverts) dont la célèbre brasserie a été exploitée à la Salle Empire de l'Hôtel de Paris sur l'ensemble de l'exercice 2022/2023 compte tenu des travaux de rénovation débutés en mars 2022.

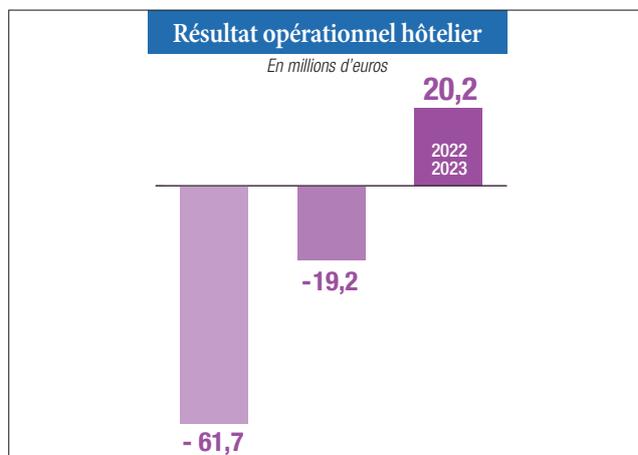
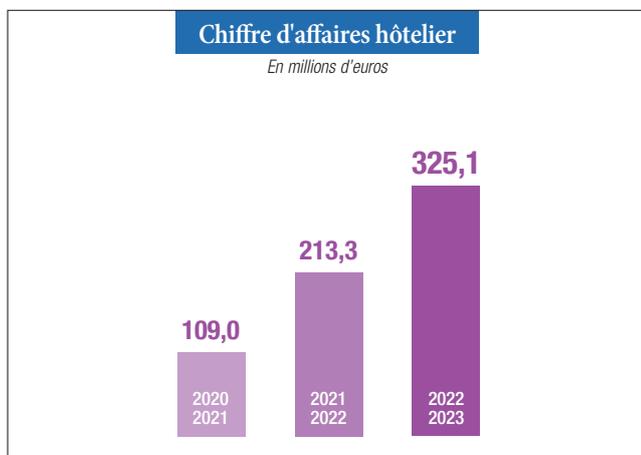
Tous établissements confondus, le prix moyen par couvert augmente de 9 % par rapport à l'exercice précédent, essentiellement du fait d'une évolution du mix de fréquentation des différents établissements et du retour de la clientèle internationale.

Les **autres activités** du secteur hôtelier présentent un chiffre d'affaires de 39,1 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023, comparé à 27,3 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 43 %.

Pour l'ensemble du secteur hôtelier, le résultat opérationnel avant amortissements s'élève à 57,4 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023 contre 19,8 millions d'euros pour 2021/2022, en progression de 37,6 millions d'euros.

Au-delà de la hausse significative de l'activité par rapport à l'exercice précédent, les résultats du secteur hôtelier ont également été positivement impactés par la poursuite des mesures de contrôle des dépenses d'exploitation et du pilotage strict des besoins en effectifs, notamment permanents, dans un contexte toujours marqué par une instabilité économique et géopolitique.

Après prise en compte des amortissements, le secteur hôtelier présente un résultat opérationnel de 20,2 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023 contre un résultat négatif de - 19,2 millions d'euros pour l'exercice précédent.



SECTEUR LOCATIF

Le chiffre d'affaires du secteur locatif s'établit à 124,8 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023 contre 117,6 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une croissance de 6 %.

Chiffre d'affaires locatif (en millions d'euros)	2020/2021	2021/2022	2022/2023	% évol.
59 % Locatif commercial	63,7	69,3	73,4	6 %
41 % Locatif résidentiel	42,5	48,3	51,4	6 %
100 % TOTAL SECTEUR LOCATIF	106,2	117,6	124,8	6 %

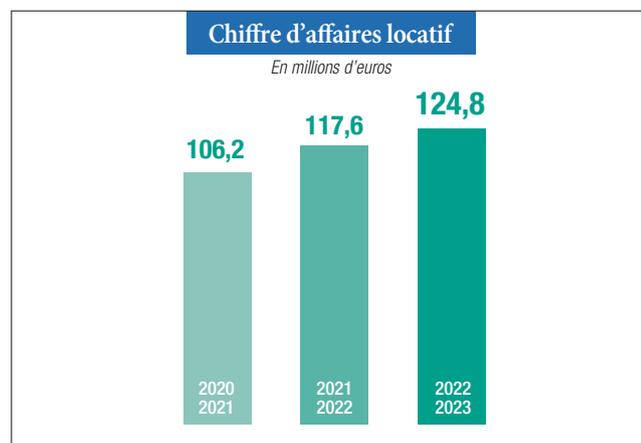
Le segment **locatif commercial**, qui regroupe les revenus des locations de boutiques et de bureaux, enregistre un chiffre d'affaires de 73,4 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023 contre 69,3 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette hausse de 6 % est principalement la conséquence de l'application contractuelle des indexations de loyers des boutiques et de la poursuite de la mise en location des derniers espaces de bureaux au One Monte-Carlo.

Le chiffre d'affaires du segment **locatif résidentiel** s'établit à 51,4 millions d'euros, en progression de 3,1 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance de 6 % provient essentiellement de la mise en location progressive des

appartements du One Monte-Carlo, ainsi que de l'application contractuelle des indexations de loyers sur l'ensemble du parc locatif. Le chiffre d'affaires du Balmoral enregistre une diminution qui résulte d'une période de vacance sur l'un de ses appartements.

Le résultat opérationnel avant amortissements, enregistré **pour l'ensemble du secteur locatif**, s'établit à 112,5 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023 contre 106,1 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 6,4 millions d'euros.

Après prise en compte des amortissements, le résultat opérationnel du secteur locatif s'élève à 91,3 millions d'euros contre 84,4 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 6,9 millions d'euros.



3.1.3 Résultats consolidés 2022/2023 et autres agrégats financiers

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2022 et 31 mars 2023 :

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2021/2022	Exercice 2022/2023
Produits des activités ordinaires	530 514	666 987
Achats consommés	(45 573)	(63 101)
Autres charges externes	(107 418)	(135 807)
Impôts, taxes et versements assimilés	(31 809)	(31 893)
Charges de personnel	(228 879)	(292 788)
Amortissements	(76 202)	(73 116)
Autres produits et charges opérationnels	(5 274)	1 894
Résultat opérationnel	35 358	72 175
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	11	1 766
Coût de l'endettement financier brut	(5 149)	(4 956)
Coût de l'endettement financier net	(5 138)	(3 190)
Autres produits et charges financiers	(94)	(1 947)
Autres produits et charges en lien avec les sociétés mises en équivalence (incluant la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence)	46 227	829 177
Charges d'impôt		
Résultat net consolidé	76 352	896 215
Part des intérêts minoritaires		
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ – PART DU GROUPE	76 352	896 215
Nombre moyen pondéré d'actions	24 516 661	24 516 661
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	3,11	36,56
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	3,11	36,56

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2021/2022	Exercice 2022/2023
Résultat net consolidé	76 352	896 215
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat :		
♦ Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	5 087	4 498
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence		
♦ Réévaluation d'actifs financiers		(21 250)
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat :		
♦ Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'instruments financiers	468	394
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence	868	638
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	82 775	880 496
dont résultat global part du groupe	82 775	880 496
dont résultat global part des minoritaires		

Les « Achats consommés » et les « Autres charges externes » augmentent respectivement de 17,5 millions d'euros et 28,4 millions d'euros en relation avec la croissance de l'activité.

L'augmentation de la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés » résulte de l'augmentation de la redevance des jeux, également liée à la croissance de l'activité sur ce secteur, tel que décrit en 3.1.2.

Les « Charges de personnel » de l'exercice 2022/2023 sont en augmentation de 63,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Les principales variations composant cette évolution sont :

- augmentation des frais de personnel du secteur jeux de 12,7 millions d'euros, qui s'explique principalement par la fin du recours au dispositif de Chômage Total Temporaire Renforcé par rapport à l'exercice précédent et des éléments variables de rémunération plus importants du fait de la hausse de l'activité ;
- augmentation des frais de personnel du secteur hôtelier de 36,5 millions d'euros, qui s'explique également par la fin du recours au dispositif de Chômage Total Temporaire Renforcé, mais aussi par l'embauche d'un effectif saisonnier plus important par rapport à l'exercice précédent pour faire face à la reprise de l'activité, par la hausse des charges sociales des personnels rémunérés au service et par l'indexation des salaires sur l'inflation ;
- augmentation des frais de personnel du secteur locatif de 0,5 million d'euros ;

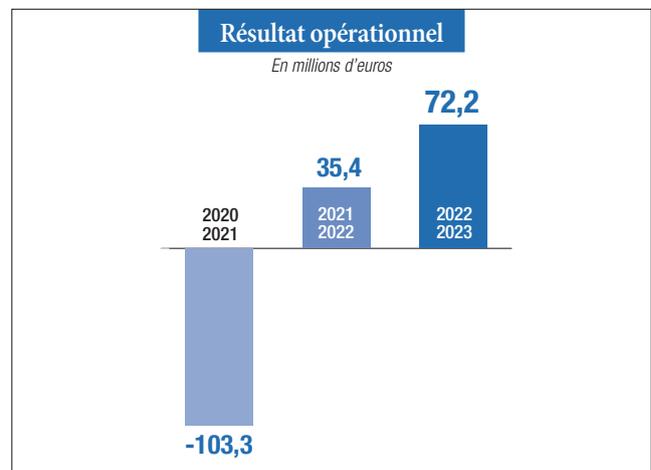
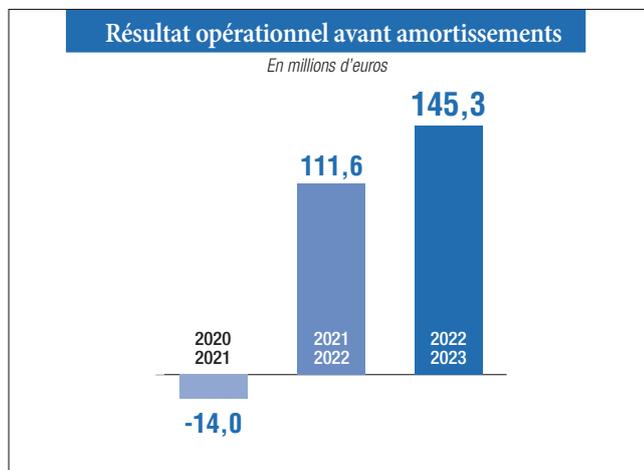
- augmentation des autres frais de personnel de 14,2 millions d'euros, avec notamment la fin du recours au dispositif de Chômage Total Temporaire Renforcé pour les personnels des services supports et une augmentation de 4,7 millions d'euros de la provision de charge au titre de l'intéressement des salariés au résultat opérationnel du Groupe S.B.M.

Enfin, la rubrique « Amortissements » présente une baisse de 3 millions d'euros en lien avec le contrôle strict des investissements depuis la crise sanitaire.

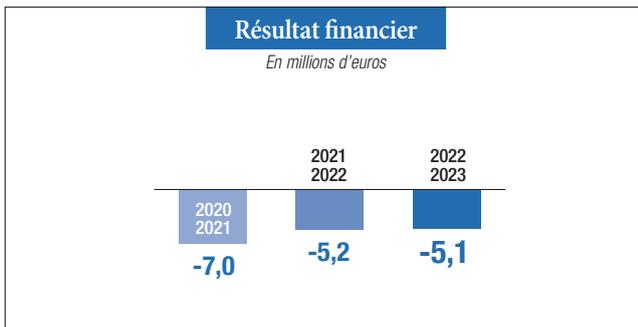
Le **résultat opérationnel** du Groupe S.B.M. s'établit en bénéfice de + 72,2 millions d'euros contre un bénéfice de + 35,4 millions d'euros, soit une augmentation de 36,8 millions d'euros. Le résultat opérationnel est également en augmentation de 49,5 millions d'euros par rapport à l'exercice 2019/2020.

Cette évolution favorable de la performance opérationnelle est notamment la conséquence d'un chiffre d'affaires de l'exercice 2022/2023 en augmentation par rapport à l'exercice précédent, tel que décrit en 3.1.2 – « Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2022/2023 », et d'une meilleure maîtrise des coûts. Depuis la crise sanitaire, le Groupe S.B.M. travaille en effet sur l'optimisation de ses coûts à travers la réduction des dépenses d'exploitation et une meilleure adaptation des charges aux fluctuations saisonnières.

L'évolution favorable de la performance opérationnelle concerne l'ensemble des secteurs d'activité.



Le résultat financier de l'exercice 2022/2023 présente une perte 5,1 millions d'euros contre une perte de 5,2 millions d'euros pour l'exercice précédent. Le coût de l'endettement financier diminue de 0,2 million d'euros, la diminution liée à l'amortissement progressif des crédits contractés en janvier 2017 étant partiellement compensée par une hausse des taux d'intérêt.



Enfin, il est rappelé que le Groupe S.B.M. détenait depuis mai 2009 une participation dans le capital de Betcllc Everest Group (« BEG »), groupe de jeux en ligne.

Le Groupe S.B.M., au travers de sa filiale Monte-Carlo SBM International S.à.r.l., a transféré le 30 juin 2022, par voie de cession et d'apport, l'intégralité de la participation de 47,30 % qu'elle détenait dans la société Betcllc Everest Group à la société FL Entertainment.

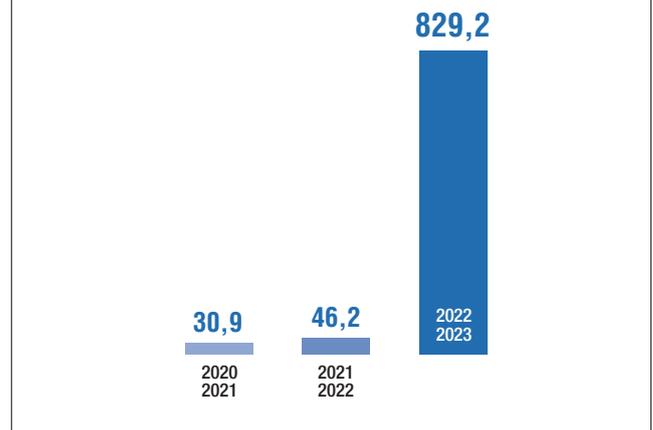
L'opération, qui valorisait la quote-part du capital de BEG détenue par SBM International à 850 millions d'euros, a été dénouée pour moitié en numéraire, et pour l'autre moitié par la remise d'actions de FL Entertainment, permettant à SBM International de détenir 4,95 % des droits de vote et 10,39 % des droits économiques de cette société. FL Entertainment est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Amsterdam depuis le 1^{er} juillet 2022.

Cette opération se traduit par la constatation d'un profit exceptionnel de 813,5 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe S.B.M. pour l'exercice 2022/2023. Le Groupe S.B.M. a par ailleurs enregistré au cours de l'exercice 2022/2023 une quote-part de résultat positive de 15,6 millions d'euros correspondant à la quote-part de résultat revenant au Groupe S.B.M. pour la période antérieure à l'apport/cession, soit la période du 1^{er} avril au 30 juin 2022.

Ainsi, la consolidation de la participation que le Groupe S.B.M. détenait dans Betcllc Everest Group engendre une contribution positive aux résultats consolidés du Groupe S.B.M. de + 829,2 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023 contre + 46,2 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Autres produits et charges en lien avec les sociétés mises en équivalence (incluant la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence)

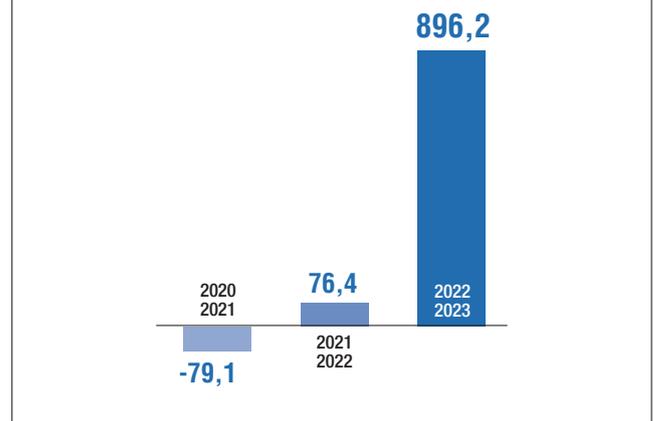
En millions d'euros



Le **résultat net consolidé – part du Groupe** ressort ainsi en profit de 896,2 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023 contre un profit de 76,4 millions d'euros pour l'exercice 2021/2022. Hors rubrique « Autres produits et charges en lien avec les sociétés mises en équivalence » dans laquelle sont comptabilisés les impacts liés à la détention de la participation dans BEG et sa cession au cours de l'exercice 2022/2023, le résultat net de l'exercice 2022/2023 ressort en profit de 67 millions d'euros contre un profit de 30,1 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Résultat net part du Groupe

En millions d'euros



La **capacité d'autofinancement** s'élève à 131,6 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023 contre 99,7 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette évolution s'explique essentiellement par l'amélioration du résultat opérationnel avant amortissements de 33,7 millions d'euros. Après la prise en compte d'une diminution du besoin en fonds de roulement de 28,6 millions d'euros, les flux nets de trésorerie générés par l'exploitation s'élèvent à 164,2 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023 contre 99,9 millions d'euros pour l'exercice 2021/2022.

Par ailleurs, la poursuite du programme **d'investissement** (voir chapitre 3.2.1 – « Investissements réalisés ») a représenté un décaissement au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles de 95,6 millions d'euros sur l'exercice 2022/2023 contre 23,8 millions d'euros sur l'exercice précédent. Pour rappel, en raison de la crise sanitaire, le Groupe S.B.M. avait sur l'exercice précédent renforcé un contrôle strict de ses investissements. L'ensemble des projets d'investissement avait été revu et il avait été procédé à une réduction importante des budgets avec une suspension des investissements non essentiels.



L'apport/cession de BEG le 1^{er} juillet 2022 représente dans les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement un encaissement net de 388,5 millions d'euros, un crédit-vendeur ayant été accordé pour 36,5 millions d'euros. Une partie de cet encaissement a fait l'objet de placements en actifs financiers qui représentent un décaissement de 268,5 millions d'euros dans les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement. Au cumul, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement correspondent à un encaissement net de 23,6 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023 contre un encaissement net de 71,3 millions d'euros pour l'exercice précédent. Pour rappel, BEG avait procédé sur l'exercice précédent à la distribution de dividendes et acomptes sur dividendes, la part revenant au Groupe S.B.M. s'élevant à 95 millions d'euros.

3.1.4 Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer

Les comptes sociaux (présentés selon les normes françaises) de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, Société mère, font apparaître les résultats suivants :

Résultats Société des Bains de Mer – Société mère (en millions d'euros)	2020/2021	2021/2022	2022/2023	Écart (en millions d'euros)
Chiffre d'affaires	325,4	509,2	611,8	102,6
Résultat Brut d'Exploitation	(23,5)	101,8	128,1	26,2
Amortissements	(72,3)	(67,4)	(66,5)	0,9
Résultat opérationnel	(95,8)	34,4	61,5	27,1
Résultat financier	13,0	75,3	(0,7)	(76,0)
Résultat exceptionnel	65,8	(1,0)	0,4	1,4
RÉSULTAT NET SOCIÉTÉ	(17,0)	108,7	61,2	(47,5)

Au 31 mars 2023, le Groupe S.B.M. est en situation de trésorerie nette positive de 276,5 millions d'euros contre une trésorerie nette positive de 30 millions au 31 mars 2022. La trésorerie nette correspond à la différence entre la trésorerie à la clôture de la période augmentée des dépôts à terme dont l'échéance est comprise entre 3 et 6 mois à la date de souscription et les dettes relatives aux emprunts auprès des établissements de crédit et aux émissions de titres de créances négociables à court terme (NEU CP).

Afin d'assurer le financement de ses deux projets majeurs d'investissement – rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris et développement immobilier One Monte-Carlo – le Groupe S.B.M. a mis en place des financements bancaires en janvier 2017. D'un montant total de 230 millions d'euros, ces ouvertures de crédits ont permis des tirages à l'initiative du Groupe S.B.M. pouvant s'échelonner jusqu'au 31 janvier 2019. Ces financements sont remboursés semestriellement, la première échéance étant intervenue le 30 juin 2020 et la dernière étant fixée au 31 janvier 2024. Au 31 mars 2023, la dette relative à cet emprunt s'élève à 72,4 millions d'euros, après des remboursements pour un montant total de 52,8 millions d'euros sur l'exercice 2022/2023.

Pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros. L'État Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouveraient pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit. Dans le cadre de ce programme et depuis sa mise en place, l'encours d'émission de titres a représenté jusqu'à 110 millions d'euros. Au 31 mars 2023, la Société n'a plus de titres émis dans le cadre de ce programme, qui reste néanmoins en place en cas de besoin.

Par ailleurs, une partie de la trésorerie reçue dans le cadre de l'apport/cession de BEG le 30 juin 2023 a fait l'objet de placements en actifs financiers non inclus dans la définition de la trésorerie nette pour un montant total de 178,3 millions d'euros au 31 mars 2023.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2022/2023 s'élève à 611,8 millions d'euros contre 509,2 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 102,6 millions d'euros, en lien avec la reprise d'activité.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'établit en bénéfice 61,5 millions d'euros contre un bénéfice de 34,4 millions d'euros en 2021/2022 et une perte de - 95,8 millions d'euros en 2020/2021. Cette augmentation par rapport à l'exercice précédent résulte de la reprise d'activité avec la fin de la crise sanitaire.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier enregistre notamment les charges financières sur les contrats de crédits, les produits de placement et les produits financiers perçus par la Société au titre des financements apportés à ses filiales, produits qui sont annulés dans les comptes consolidés dans le cadre de l'élimination des opérations réciproques internes au Groupe S.B.M. Le résultat financier enregistre également des provisions intra-groupe éliminées dans les comptes consolidés.

Pour rappel, le résultat financier de l'exercice 2021/2022 était favorablement impacté par le rachat par la Monte-Carlo SBM International S.à.r.l., filiale à 100 % de la Société, d'obligations convertibles émises en 2009 pour un montant de 89,2 millions d'euros. Ce rachat s'est traduit par un produit financier dans les comptes de la Société de 74,5 millions d'euros.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2022/2023 s'établit en bénéfice de 0,4 million d'euros contre une perte de - 1 million d'euros l'an passé.

RÉSULTAT NET

Le résultat net social de l'exercice 2022/2023 s'élève à + 61,2 millions d'euros contre un bénéfice de 108,7 millions d'euros pour l'exercice précédent.

3.1.5 Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895

Nous vous rendons compte des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs au cours de l'exercice 2022/2023, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des Administrateurs communs, à savoir :

■ les opérations traitées avec les filiales de votre Société :

- la Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S.),
- la Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.),
- la Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL),
- la Société Anonyme Monégasque Hôtelière du Larvotto (S.H.L.),
- la MC Financial Company (MCFC),
- la Société Civile Particulière Soleil du Midi,
- la Société Civile Immobilière de l'Hermitage,
- la Société des Bains de Mer, USA, Inc.,
- la Société Monte-Carlo SBM Singapore, PTE Ltd,
- la S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International,
- la SARL Café Grand Prix,
- la Société Betcllc Everest Group ;

■ ainsi que :

- les relations avec la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis (S.M.E.T.T.) dont la Société est actionnaire,
- les opérations d'achat de vins réalisées à des conditions normales de marché avec la société SARL Rainbow Wines dont M. Laurent Nouvion est associé et gérant, et qui représentent des montants non significatifs.

3.2 Investissements et perspectives

3.2.1 Investissements réalisés

Le montant total facturé sur l'exercice s'élève à 98 millions d'euros contre 29,5 millions d'euros pour l'exercice 2021/2022 et 25,8 millions d'euros pour l'exercice 2020/2021, soit un total de 153,3 millions d'euros au titre des trois derniers exercices, comme présenté dans le tableau ci-après, qui regroupe l'ensemble des dépenses d'investissement, que les projets soient achevés et mis en service ou toujours en cours.

Compte tenu de la crise sanitaire, le Groupe S.B.M. avait maintenu, sur l'exercice 2021/2022, le contrôle strict des investissements initié sur l'exercice 2020/2021. L'ensemble des projets d'investissement avait été revu et il avait été procédé à une réduction importante des budgets avec une suspension des investissements non essentiels.

Investissements (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2021	Exercice clos le 31 mars 2022	Exercice clos le 31 mars 2023
Secteur jeux	6 260	4 368	5 500
Secteur hôtelier	9 541	10 360	29 582
Secteur locatif	5 080	1 810	8 967
Autres activités et services communs	4 910	12 991	53 965
TOTAL	25 791	29 528	98 013

SECTEUR JEUX

Les investissements réalisés dans le secteur jeux s'élèvent à 16,1 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Le Groupe S.B.M. a poursuivi au cours de l'exercice écoulé la politique de renouvellement du parc des appareils automatiques, avec un investissement total de 0,5 million d'euros au titre des trois derniers exercices. L'objectif poursuivi est de conserver un avantage concurrentiel en termes d'offres de jeux et d'innovation, permettant d'être en phase avec les modes et tendances du moment.

Le Groupe S.B.M. a également entrepris des travaux de rénovation au Casino de Monte-Carlo, avec pour objectif de mieux répondre aux attentes de la clientèle. Ces travaux ont porté notamment sur la mise en lumière des salles Europe et Renaissance du Casino, afin d'apporter à chaque salle une atmosphère qui corresponde aux attentes des clients venant s'y distraire, et de rendre les espaces plus chaleureux grâce à des jeux de lumière. Ont été réalisés des travaux dans l'Atrium du Casino avec la création d'une boutique et le réaménagement du Bar Rotonde, et dans la salle Médecin, plus particulièrement sa terrasse où sont créés des salons privés destinés à l'accueil d'une clientèle de High Rollers, dont le salon « 1889 » ouvert en octobre 2020 (salon ultra-privé pour les High Rollers), ainsi que la refonte du Grand Change et de la Caisse Centrale dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau parcours à destination de la clientèle des Fun Players. Sur l'exercice 2022/2023, le Groupe S.B.M. a notamment lancé la création de salons d'apparat à destination des clients jeux High Rollers.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un programme de rénovation du Casino de Monte-Carlo dont la réalisation est prévue sur plusieurs exercices.

Le montant total investi dans le cadre de ce projet, hors machines à sous, est de 6,5 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

SECTEUR HÔTELIER

Les investissements réalisés dans le secteur hôtelier s'élèvent à 49,5 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Outre les travaux courants de rénovation dans les autres hôtels du Groupe S.B.M., les autres investissements réalisés ces trois dernières années concernent principalement :

- d'une part, les travaux entrepris au Monte-Carlo Beach avec la création d'une digue sous-marine, avec l'objectif de réduire l'érosion du bord de mer en cas de tempêtes dans le respect de la biodiversité sous-marine locale. La première tranche de travaux, interrompue pendant l'hiver 2019, s'est achevée au cours de l'hiver 2020. Compte tenu des effets positifs de la phase 1, les travaux de la phase 2 ont été réalisés sur l'exercice 2020/2021. Les travaux se sont poursuivis cette année avec la finalisation de l'aménagement de la nouvelle plage, qui permet au Monte-Carlo Beach de retrouver sa plage originelle de la fin des années 30, tout en protégeant le site grâce à la digue récifale sous-marine à biodiversité positive. Le montant des investissements comptabilisés au titre de ce projet au cumul des trois derniers exercices s'élève à 5,2 millions d'euros, dont 1 million d'euros sur l'exercice 2022/2023 ;
- d'autre part, les travaux du restaurant Pavillon, un restaurant de Yannick Alléno, Monte-Carlo, à l'Hôtel Hermitage, avec notamment le réaménagement de la terrasse et un nouvel intérieur signé Chahan Minassian dans l'esprit subtil et confortable d'une résidence privée qui invite à la détente. Le montant des investissements comptabilisés au titre de ce projet au cumul des trois derniers exercices s'élève à 4,3 millions d'euros, dont 1,7 million d'euros sur l'exercice 2022/2023 ;
- et enfin, les travaux engagés sur l'exercice 2021/2022 concernant le Café de Paris, dont la livraison est prévue sur l'exercice 2023/2024, qui prévoient la création de deux étages dont un rooftop unique en Principauté de Monaco ainsi que

plusieurs boutiques de luxe (près de 800 m² supplémentaires) et la création d'un nouveau restaurant Amazonico, concept brésilien-latino, déjà présent à Madrid, Dubaï et Londres. Le montant des investissements comptabilisés au titre de ce projet s'élève à 21,1 millions d'euros, dont 19,1 millions d'euros sur l'exercice 2022/2023.

Au cumul de l'ensemble du secteur hôtelier, le montant des investissements réalisés en 2022/2023 s'élève à 29,6 millions d'euros.

SECTEUR LOCATIF

Le secteur locatif a fait l'objet d'investissements à hauteur de 15,9 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Outre les travaux courants de rénovation ou d'amélioration du parc immobilier, l'investissement principal réalisé sur ce secteur au titre des trois dernières années concerne le projet de surélévation de l'immeuble Aigue-Marine. Le montant des investissements réalisés au titre de ce projet s'élève à 7,1 millions d'euros, dont 6,3 millions d'euros sur l'exercice 2022/2023.

3.2.2 Principaux projets en cours et perspectives

POURSUITE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Les projets en cours au 31 mars 2023 seront poursuivis en 2023/2024 dans le cadre du programme d'investissement défini par le Groupe S.B.M. et en cohérence avec la politique menée au cours des exercices passés.

Les principaux projets sont la poursuite du programme de rénovation du Casino de Monte-Carlo, la poursuite du projet de rénovation du Café de Paris et la poursuite des projets dans le cadre du schéma directeur informatique, toujours en cours au 31 mars 2023.

AUTRES ACTIVITÉS ET SERVICES COMMUNS

Les investissements réalisés dans le secteur autres activités et services communs s'élèvent à 71,9 millions d'euros au titre des trois derniers exercices.

L'investissement principal concerne l'achat d'espaces de bureaux dans l'immeuble Aigue-Marine, immeuble où sont déjà regroupés les services du siège administratif du Groupe S.B.M., pour un montant 57,2 millions d'euros, dont 49,3 millions d'euros sur l'exercice 2022/2023, en complément d'un acompte de 7,9 millions d'euros comptabilisé sur l'exercice précédent.

Les autres investissements concernent notamment la réalisation d'importants travaux au Monte-Carlo Country Club, et la mise en œuvre de nouveaux logiciels et systèmes de gestion dans le cadre du schéma directeur informatique.

PERSPECTIVES

La mise en valeur du patrimoine immobilier constitue un axe de développement essentiel pour le Groupe S.B.M.

Le projet du Café de Paris, démarré sur l'exercice 2021/2022, s'inscrit dans la continuité des projets précités sur la Place du Casino, avec la mise en valeur du bâtiment et un accroissement de l'offre du secteur locatif commercial.

Par ailleurs, le transfert, le 30 juin 2022, par voie de cession et d'apport, de l'intégralité de la participation de 47,30 % dans BEG à la société FL Entertainment donne les moyens financiers au Groupe S.B.M. de poursuivre sa stratégie de développement en Principauté de Monaco et à l'international.



4

ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2022/2023 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL

Les états financiers sociaux et consolidés complets (états de synthèse et notes annexes) sont présentés au chapitre 5 du Document d'enregistrement universel 2023 déposé le 5 juillet 2023 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.).

Les informations présentées ci-après sont constituées des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau des flux, tableau de variation des capitaux propres), accompagnés des rapports correspondants établis par les Commissaires aux Comptes et l'Auditeur Contractuel.

4.1 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes monégasques – États de synthèse	28	4.3 Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	41
4.1.1 Bilan au 31 mars 2023	28		
4.1.2 Compte de pertes et profits	30		
4.1.3 Rapport Général des Commissaires aux Comptes	31		
4.1.4 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes	32		
4.2 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes françaises – États de synthèse	34	4.4 Comptes consolidés du Groupe S.B.M. – États de synthèse	42
4.2.1 Bilan au 31 mars 2023	34	4.4.1 Bilan consolidé au 31 mars 2023	42
4.2.2 Compte de résultat	36	4.4.2 Compte de résultat consolidé	43
4.2.3 Tableau des flux de trésorerie	37	4.4.3 Tableau consolidé des flux de trésorerie	44
4.2.4 Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	38	4.4.4 Variation des capitaux propres	45
		4.4.5 Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	46
		4.5 Honoraires versés à l'Auditeur Contractuel et aux Commissaires aux Comptes	49

4.1 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes monégasques – États de synthèse

4.1.1 Bilan au 31 mars 2023

ACTIF

	Exercice 2022/2023			Exercice 2021/2022
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
ACTIF DISPONIBLE OU RECOUVRABLE À MOINS D'UN AN	156 698	2 430	154 268	219 841
Espèces en caisse	20 472		20 472	16 590
Banques : dépôts à vue	496		496	170 798
Autres valeurs à vue	1		1	7
Banques : dépôts à terme	62 000		62 000	10 000
Titres négociables	48 879		48 879	
Créances d'exploitation	10 398	1 646	8 752	6 520
Débiteurs divers	11 376	496	10 880	9 461
Comptes d'opérations en participation				
Comptes des sociétés affiliées	406	287	119	4 265
Actif précompté	2 671		2 671	2 199
STOCKS	15 767	81	15 686	12 756
PAIEMENTS ANTICIPÉS OU DE GARANTIE	1 961		1 961	1 301
Avances sur commandes	1 961		1 961	1 301
ACTIF À PLUS D'UN AN D'ÉCHÉANCE				
Prêts				
ACTIF INDISPONIBLE	191		191	172
Dépôts et cautionnements versés	191		191	172
TITRES DE PARTICIPATION	197 623	2 899	194 724	196 935
Sociétés affiliées	197 519	2 891	194 628	196 850
Autres participations	104	8	96	85
IMMOBILISATIONS	1 964 224	998 282	965 942	932 649
Immobilisations incorporelles :				
♦ Concessions et droits similaires	33 055	24 666	8 389	7 908
♦ Droit au bail	18	18		
♦ Immobilisations en cours	4 590		4 590	1 795
Immobilisations corporelles :				
♦ Terrains	84 414		84 414	84 414
♦ Écarts de réévaluation au 31/03/1979	35 611	35 611		
♦ Aménagements terrains	2 970	2 545	425	440
♦ Constructions	1 369 586	647 525	722 061	698 587
♦ Installations techniques	264 919	194 782	70 137	73 252
♦ Autres immobilisations	134 326	93 135	41 191	46 780
♦ Immobilisations en cours	34 734		34 734	19 472
TOTAL DE L'ACTIF	2 336 464	1 003 693	1 332 772	1 363 653
FRAIS À AMORTIR	469		469	1 032
COMPTES DE RÉGULARISATION	6 613		6 613	5 423
Dépenses payées d'avance	6 423		6 423	5 230
Autres comptes transitoires	191		191	193
Écarts de conversion				
TOTAL GÉNÉRAL	2 343 547	1 003 693	1 339 854	1 370 109
COMPTES D'ORDRE				
Actions des Administrateurs détenues en garantie de gestion			5	5
Cautions et garanties données			81 600	107 967
Cautions reçues			4 870	5 389
Autres engagements reçus			120 000	120 000
Fournisseurs			80 899	37 378
Tiers débiteurs pour cautions bancaires données				
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés			15 000	15 000
Couverture de taux variables			68 000	102 000
			370 375	387 739

ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2022/2023 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL

COMPTES SOCIAUX DE LA S.B.M. AUX NORMES MONÉGASQUES – ÉTATS DE SYNTHÈSE

PASSIF

	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
PASSIF EXIGIBLE À MOINS D'UN AN	266 544	319 746
Découverts bancaires		
Effets à payer	6 353	5 066
Dettes d'exploitation	60 283	49 897
Comptes des sociétés affiliées	52 479	24 549
Comptes des employés	52 220	38 971
Emprunts	71 601	179 384
Autres dettes	2 973	3 009
Passif précompté	20 636	18 871
ENCAISSEMENTS ANTICIPÉS OU DE GARANTIE	54 142	50 954
Acomptes reçus	27 631	26 970
Dépôts et cautionnements reçus	26 510	23 984
PASSIF À PLUS D'UN AN D'ÉCHÉANCE	29 410	30 380
Dettes d'exploitation		
Passif précompté	29 410	30 380
PROVISIONS POUR RISQUES	7 438	17 925
Autres provisions pour risques	7 438	17 925
COMPTES DE RÉGULARISATION	180 793	185 282
Revenus imputables aux exercices futurs	175 330	179 894
Autres comptes de régularisation passif	1 003	776
Écarts de conversion	52	54
Subvention d'investissement		
♦ <i>montant brut</i>	17 535	17 535
♦ <i>amortissement</i>	(13 127)	(12 977)
FONDS SOCIAL		
Capital, primes et écarts	430 791	430 791
Capital : 24 516 661 actions de 1 euro chacune	24 517	24 517
Primes d'émission sur actions	214 650	214 650
Écarts de réévaluation :		
♦ Écarts de réévaluation 31/03/90	167 694	167 694
♦ Réserve de réévaluation 31/03/79	23 931	23 931
Réserves :	164 678	162 503
♦ Réserve statutaire	2 452	2 452
♦ Réserve facultative	148 799	148 799
♦ Réserve de prévoyance	13 427	11 252
♦ Plus value à long terme		
Résultats :	206 058	172 528
♦ Report à nouveau bénéficiaire	144 809	63 804
♦ Résultat net de l'exercice	61 249	108 724
Total fonds social	801 526	765 822
TOTAL GÉNÉRAL	1 339 854	1 370 109
COMPTES D'ORDRE		
Administrateurs créditeurs pour actions déposées	5	5
Cautions et garanties données	81 600	107 967
Tiers créditeurs pour cautions déposées en garantie	4 870	5 389
Autres engagements reçus	120 000	120 000
Fournisseurs	80 899	37 378
Cautions bancaires données		
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés	15 000	15 000
Couverture de taux variables	68 000	102 000
	370 375	387 739

4.1.2 Compte de pertes et profits

	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
ACTIVITÉ PRINCIPALE		
Produits des jeux	238 595	228 798
Prestations de services	377 938	284 980
Production immobilisée		
Ventes de marchandises	3 910	3 801
Autres produits de gestion courante	6 578	3 813
Moins : cessions internes	(8 650)	(8 395)
Total Produits de l'activité principale	618 370	512 997
À déduire :		
♦ Coût d'achat des marchandises	(3 424)	(3 031)
♦ Consommations	(166 303)	(138 125)
♦ Redevances, impôts et taxes	(31 392)	(30 445)
♦ Charges de personnel	(263 108)	(202 694)
♦ Autres charges d'exploitation	(53 336)	(45 975)
♦ Charges d'amortissements	(66 530)	(67 401)
Provisions :		
♦ Dotations	(20 053)	(35 710)
♦ Reprises	47 346	47 194
Total des charges de l'activité principale	(556 801)	(476 187)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	(32)	
Résultat de l'activité principale	61 537	36 811
ACTIVITÉS ACCESSOIRES		
Résultats de la gestion financière	(2 832)	70 031
Revenus des participations	4 392	5 306
Provisions :		
♦ Dotations	(2 272)	(36)
♦ Reprises	29	5
Résultats des activités accessoires	(683)	75 306
OPÉRATIONS EXTRAORDINAIRES OU EXCEPTIONNELLES		
Résultats divers	411	(982)
Provisions :		
♦ Dotations	(6)	(16)
♦ Reprises		
Résultats extraordinaires ou exceptionnels	405	(998)
Résultats afférents aux exercices antérieurs	(11)	(2 395)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	61 249	108 724

4.1.3 Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 mars 2023

Stéphane GARINO

Expert-Comptable
2, rue de la Lùjèrneta
98000 MONACO

Jean-Humbert CROCI

Expert-Comptable
2, rue de la Lùjèrneta
98000 MONACO

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2020 pour les exercices 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'Administration, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et nous a conduits à examiner le bilan au 31 mars 2023 et le compte de pertes et profits de l'exercice 2022/2023.

Le total du bilan s'élève à 1.339.854 K€. Le compte de Pertes et Profits fait apparaître un bénéfice de 61.249 K€. Le fonds social ressort à 801.526 K€.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales et selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'appréciation des principes comptables utilisés, l'examen, par sondages, de la justification des montants et des principales estimations retenues par la direction de la société, ainsi que la vérification des informations contenues dans les états financiers et le contrôle de la présentation d'ensemble de ces éléments.

A notre avis, le bilan au 31 mars 2023 et le Compte de Pertes et Profits de l'exercice 2022/2023, ci-annexés, qui sont soumis à votre approbation, reflètent, d'une manière sincère en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation financière de votre Société au 31 mars 2023 et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Nous avons aussi vérifié les informations financières contenues dans le projet de rapport de votre Conseil d'Administration, la proposition d'affectation des résultats et le respect des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre Société. Nous n'avons pas d'observation à formuler.

Monaco, le 3 juillet 2023

Les Commissaires aux Comptes

Stéphane GARINO

Jean-Humbert CROCI

4.1.4 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 mars 2023

Stéphane GARINO

Expert-Comptable
2, rue de la Lùjèrneta
98000 MONACO

Jean-Humbert CROCI

Expert-Comptable
2, rue de la Lùjèrneta
98000 MONACO

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous présentons un rapport sur les opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895, accomplies pendant l'exercice 2022/2023 et sur les assemblées tenues pendant le même exercice.

OPÉRATIONS VISÉES À L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE DU 5 MARS 1895

Nous vous rappelons qu'il s'agit de toute entreprise ou marché (opération) comportant une série de prestations (fournitures, travaux...) successives de même nature ou de nature analogue, fait avec la société ou pour son compte et dans lequel un administrateur de votre société a un intérêt direct ou indirect.

L'exécution de ces opérations, pendant l'exercice 2022/2023, vous est décrite dans le compte rendu spécial fait par le Conseil d'Administration de votre société. Nous avons vérifié les informations contenues dans ce projet de rapport et n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

ASSEMBLÉES TENUES AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, vous avez été réunis :

- le 23 septembre 2022, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 et de ratifier la nomination d'un administrateur ;
- le même jour, en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet d'approuver l'avenant n° 5 au Cahier des Charges, de supprimer le droit du Conseil à une part de 3 % sur les bénéfices ;
- le 2 décembre 2022, en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de ratifier la nomination d'un administrateur.

Pour ces assemblées, nous avons vérifié :

- le respect des prescriptions légales et statutaires relatives à leur tenue ;
- l'exécution des résolutions approuvées.

Nous n'avons constaté aucune irrégularité.

Monaco, le 3 juillet 2023

Les Commissaires aux Comptes

Stéphane GARINO

Jean-Humbert CROCI

4.2 Comptes sociaux de la S.B.M. aux normes françaises – États de synthèse

4.2.1 Bilan au 31 mars 2023

ACTIF

	Exercice 2022/2023			Exercice 2021/2022
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	37 664	24 684	12 979	9 703
Concessions et droits similaires	33 055	24 666	8 389	7 908
Droit au bail	18	18		
Immobilisations en cours	4 564		4 564	1 741
Avances et acomptes	26		26	54
Immobilisations corporelles	1 926 561	973 598	952 962	922 946
Terrains	122 996	38 157	84 839	84 855
Constructions	1 369 586	647 525	722 061	698 587
Installations techniques, matériel	264 919	194 782	70 137	73 252
Autres immobilisations	134 326	93 135	41 191	46 780
Immobilisations corporelles en cours	28 316		28 316	9 332
Avances et acomptes	6 418		6 418	10 141
Immobilisations financières	200 259	3 395	196 864	198 681
Participations et créances rattachées	199 352	2 891	196 461	198 280
Autres titres immobilisés	8	8		
Prêts consentis	613	496	116	144
Autres immobilisations	286		286	257
Total actif immobilisé	2 164 484	1 001 677	1 162 806	1 131 330
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	15 767	81	15 686	12 756
Avances et acomptes versés	1 961		1 961	1 301
Créances d'exploitation	11 113	1 646	9 466	7 289
Autres créances d'exploitation	7 749		7 749	5 889
Créances diverses	3 611	287	3 324	7 887
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	131 971		131 971	197 395
Charges constatées d'avance	6 423		6 423	5 230
Total actif circulant	178 594	2 015	176 579	237 747
Charges à répartir et écarts de conversion	469		469	1 032
TOTAL DE L'ACTIF	2 343 547	1 003 693	1 339 854	1 370 109

ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2022/2023 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL

COMPTES SOCIAUX DE LA S.B.M. AUX NORMES FRANÇAISES – ÉTATS DE SYNTHÈSE

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	24 517	24 517
Primes d'émission	214 650	214 650
Écarts de réévaluation	191 625	191 625
Réserve statutaire	2 452	2 452
Réserve de plus-values nettes à long terme		
Réserve de prévoyance	13 427	11 252
Réserve facultative	148 799	148 799
Report à nouveau	144 809	63 804
Résultat de l'exercice	61 249	108 724
Subvention d'investissement	4 408	4 558
Total capitaux propres	805 934	770 380
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	7 438	17 925
Provisions pour charges	32 228	32 330
Total provisions pour risques et charges	39 666	50 255
DETTES		
Emprunts auprès des établissements de crédit	71 601	124 408
Emprunts et dettes financières	26 510	78 960
Avances et acomptes reçus	27 631	26 970
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 568	19 894
Dettes fiscales et sociales	98 728	79 822
Autres dettes d'exploitation	5 377	4 373
Dettes sur immobilisations	9 001	6 765
Autres dettes	56 455	28 334
Produits constatés d'avance	175 330	179 894
Total dettes	494 202	549 419
Écarts de conversion passif	52	54
TOTAL DU PASSIF	1 339 854	1 370 109

4.2.2 Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Montant net du chiffre d'affaires	611 784	509 211
Production immobilisée		
Reprises sur amortissements et provisions	47 346	47 194
Transferts de charges	265	1 105
Autres produits	6 578	3 813
Total des produits d'exploitation	665 972	561 323
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	(2 478)	(1 887)
Variation de stocks de marchandises	(945)	(1 144)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(33 073)	(23 565)
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements	3 321	2 176
Autres achats et charges externes	(136 875)	(118 963)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	(32)	
Impôts et taxes	(31 383)	(31 772)
Salaires et traitements	(185 528)	(141 336)
Charges sociales	(77 532)	(61 351)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(66 530)	(67 401)
Dotations aux provisions sur actif circulant	(15 966)	(30 194)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(4 087)	(5 516)
Autres charges	(53 337)	(45 956)
Cessions internes		
Total des charges d'exploitation	(604 446)	(526 907)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	61 526	34 416
PRODUITS FINANCIERS		
De participation et de valeurs mobilières	4 392	5 306
Intérêts et autres	1 160	
Différences positives de change	264	47
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	185	74 466
Reprises sur provisions	29	5
Total des produits financiers	6 031	79 824
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et autres	(3 983)	(4 428)
Différences négatives de change	(458)	(54)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions	(2 272)	(36)
Total des charges financières	(6 714)	(4 518)
RÉSULTAT FINANCIER	(683)	75 306
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	154	230
Sur opérations en capital	371	197
Reprises sur provisions		
Total des produits exceptionnels	525	427
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		(52)
Sur opérations en capital	(114)	(1 357)
Dotations aux provisions	(6)	(16)
Total des charges exceptionnelles	(120)	(1 425)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	405	(998)
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS		
RÉSULTAT NET	61 249	108 724

ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2022/2023 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL

COMPTES SOCIAUX DE LA S.B.M. AUX NORMES FRANÇAISES – ÉTATS DE SYNTHÈSE

4.2.3 Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Capacité d'autofinancement hors cessions d'immobilisations	119 175	168 482
Variation du besoin en fonds de roulement	43 545	(3 431)
FLUX PROVENANT DE L'EXPLOITATION	162 720	165 051
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(99 374)	(19 778)
Subvention d'investissement		
Variation des immobilisations financières et charges à répartir	(426)	14 488
Produits de cession des actifs	221	47
Variation des dettes sur immobilisations	2 236	(2 114)
FLUX PROVENANT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(97 344)	(7 357)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Tirages sur la ligne de crédit		
Remboursements ligne de crédit	(52 807)	(52 804)
Distribution de dividendes et tantièmes	(25 544)	
Augmentation de capital		
Variation des financements stables	(52 450)	716
FLUX PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(130 801)	(52 088)
VARIATION DE TRÉSORERIE	(65 425)	105 607
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	197 395	91 789
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	131 971	197 395

4

4.2.4 Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

Jean-Humbert CROCI

2, rue de la Lùjerneta
98000 Principauté de Monaco

Stéphane GARINO

2, rue de la Lùjerneta
98000 Principauté de Monaco

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Aux actionnaires,

OPINION

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco comprenant le bilan le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, ainsi que l'annexe relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 mars 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et principes comptables français.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'Auditeur contractuel et des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément au Code de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants) et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

POINTS CLÉS DE L'AUDIT

Nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit ; ces points sont ceux qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.

ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2022/2023 ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL

COMPTES SOCIAUX DE LA S.B.M. AUX NORMES FRANÇAISES – ÉTATS DE SYNTHÈSE

Points clés de l'audit

Réponses dans le cadre de notre audit

Comptabilisation du chiffre d'affaires des jeux

Le chiffre d'affaires de la Société s'élève à 611,8 millions d'euros au 31 mars 2023, et la part du secteur jeux, qui inclut essentiellement les activités de jeux de table et d'appareils automatiques, représente 247,9 millions d'euros.

Nous avons considéré que la comptabilisation du chiffre d'affaires des jeux constituait un point clé de l'audit, pour les raisons suivantes :

- ◆ Les opérations de jeux sont caractérisées par des transactions permanentes de jetons et de liquidités, en particulier sur l'activité de jeux de table, ainsi que par des opérations de comptées manuelles quotidiennes servant de base à la comptabilisation du chiffre d'affaires, qui pourraient être propices à la fraude et faire donc peser un risque sur la réalité et l'exhaustivité des transactions enregistrées ;
- ◆ Le chiffre d'affaires constitue un indicateur de performance important et la vérification d'absence de contournement des contrôles par la Direction nécessite une attention particulière.

Nous avons examiné le caractère approprié des procédures de contrôle mises en place par la Société permettant de couvrir les risques d'anomalies significatives que nous avons identifiés sur le chiffre d'affaires des jeux.

Dans ce cadre, nous avons vérifié l'efficacité des contrôles pertinents pour couvrir les risques liés aux comptées manuelles et à l'enregistrement des transactions de jeux, notamment par :

- ◆ Observations physiques des procédures dans les salles de jeux ;
- ◆ Vérifications, sur la base d'échantillons, de la mise en œuvre de ces contrôles pertinents et de leur caractère effectif.

Ces vérifications ont été complétées par des travaux d'analyse de données sur le chiffre d'affaires de l'activité appareils automatiques ainsi que par des tests de substance sur le chiffre d'affaires de l'activité jeux de table permettant, sur la base d'échantillons, de vérifier que les transactions ont été comptabilisées à juste titre et pour un montant correct. Nous avons également répondu au risque que le chiffre d'affaires des jeux ne soit pas comptabilisé dans son intégralité, à partir d'un échantillon de recettes de jeux faisant l'objet d'une comptée manuelle dont nous avons vérifié leur retranscription en comptabilité.

4

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des comptes annuels conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Société.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreur, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permet de systématiquement détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillons des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies par cette dernière ;

- Nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous attirons l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, une opinion modifiée devra être exprimée ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les comptes annuels, et apprécions si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Nous fournissons également aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles d'éthique pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures de sauvegarde appliquées.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de l'exercice, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication, ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

AUTRES VÉRIFICATIONS

Informations données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé aux vérifications des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration inclus dans le document d'enregistrement universel conformément aux pratiques professionnelles en France.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la pratique professionnelle en France, à la vérification du respect du format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2^{du} Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre Société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Monaco et Paris-La-Défense, le 3 juillet 2023

Les commissaires aux comptes

L'Auditeur contractuel

Deloitte & Associés

Jean-Humbert CROCI

Stéphane GARINO

David DUPONT-NOEL

Hugues DESGRANGES

4.3 Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

	2022/2023	2021/2022	2020/2021	2019/2020	2018/2019
I – CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social <i>(en milliers d'euros)</i>	24 517	24 517	24 517	24 517	24 517
Nombre des actions ordinaires existantes	24 516 661	24 516 661	24 516 661	24 516 661	24 516 661
II – OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE <i>(en milliers d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	611 784	509 211	325 363	563 273	460 615
Résultat après impôts, avant dotations aux amortissements et provisions	102 735	164 689	9 581	104 770	44 225
Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	61 249	108 724	(17 016)	13 011	(10 119)
Résultat distribué aux actionnaires	29 420	24 517			
III – RÉSULTATS PAR ACTION <i>(en euros)</i>					
Résultat après impôts, avant dotations aux amortissements et provisions	4,19	6,72	0,39	4,27	1,80
Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	2,50	4,43	(0,69)	0,53	(0,41)
Dividende attribué à chaque action	1,20	1,00			
IV – PERSONNEL					
Effectif moyen de l'exercice	3 423	3 107	3 013	3 677	3 501
Montant de la masse salariale de l'exercice ⁽¹⁾ <i>(en milliers d'euros)</i>	185 528	141 336	135 345	162 603	154 040
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...) ⁽²⁾ <i>(en milliers d'euros)</i>	77 532	61 351	45 729	70 582	64 938

(1) Hors masses et cagnottes.

(2) Y compris frais de retraites.

4.4 Comptes consolidés du Groupe S.B.M. – États de synthèse

4.4.1 Bilan consolidé au 31 mars 2023

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2022	31 mars 2023
Goodwill	32	32
Immobilisations incorporelles	9 705	9 825
Immobilisations corporelles	991 533	1 018 839
Droits d'utilisation	4 405	2 997
Participations mises en équivalence	18 265	-
Autres actifs financiers	426	597 216
Actifs financiers non courants	18 691	597 216
Total actif non courant	1 024 366	1 628 910
Stocks	13 884	16 873
Clients	24 739	15 705
Autres débiteurs	19 084	24 928
Autres actifs financiers	115	110 359
Trésorerie et équivalents de trésorerie	208 344	258 897
Total actif courant	266 166	426 762
TOTAL DE L'ACTIF	1 290 532	2 055 671

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2022	31 mars 2023
Capital	24 517	24 517
Primes d'émission	214 650	214 650
Réserves	337 553	374 533
Résultat de l'exercice	76 352	896 215
Capitaux Propres – Part du Groupe	653 073	1 509 915
Intérêts minoritaires	-	-
Capitaux propres	653 073	1 509 915
Emprunts et passifs financiers	87 377	17 365
Dettes de location	2 070	1 323
Avantages du personnel	38 088	33 872
Provisions	7 937	3 476
Autres passifs	142 373	139 792
Total passif non courant	277 844	195 827
Fournisseurs	25 409	32 632
Passifs sur contrats	39 926	37 947
Autres créditeurs	164 412	192 434
Provisions	11 303	4 037
Dettes de location	3 539	1 906
Passifs financiers	115 027	80 973
Total passif courant	359 615	349 929
TOTAL DU PASSIF	1 290 532	2 055 671

4.4.2 Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2021/2022	Exercice 2022/2023
Produits des activités ordinaires	530 514	666 987
Achats consommés	(45 573)	(63 101)
Autres charges externes	(107 418)	(135 807)
Impôts, taxes et versements assimilés	(31 809)	(31 893)
Charges de personnel	(228 879)	(292 788)
Amortissements	(76 202)	(73 116)
Autres produits et charges opérationnels	(5 274)	1 894
Résultat opérationnel	35 358	72 175
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	11	1 766
Coût de l'endettement financier brut	(5 149)	(4 956)
Coût de l'endettement financier net	(5 138)	(3 190)
Autres produits et charges financiers	(94)	(1 947)
Autres produits et charges en lien avec les sociétés mises en équivalence (incluant la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence)	46 227	829 177
Charges d'impôt	-	-
Résultat net consolidé	76 352	896 215
Part des intérêts minoritaires	-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE	76 352	896 215
Nombre moyen pondéré d'actions	24 516 661	24 516 661
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	3,11	36,56
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	3,11	36,56

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2021/2022	Exercice 2022/2023
Résultat net consolidé	76 352	896 215
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat :		
♦ Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	5 087	4 498
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence	-	-
♦ Réévaluation d'actifs financiers	-	(21 250)
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat :		
♦ Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'instruments financiers	468	394
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence	868	638
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	82 775	880 496
dont résultat global part du Groupe	82 775	880 496
dont résultat global part des minoritaires	-	-

4.4.3 Tableau consolidé des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2021/2022	Exercice 2022/2023
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé – part du Groupe	76 352	896 215
Part des intérêts minoritaires	-	-
Amortissements	76 202	73 116
Autres produits et charges en lien avec les sociétés mises en équivalence	(46 227)	(829 177)
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	(150)	(150)
Variation des provisions	(7 939)	(11 445)
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	-	2 920
Autres charges et produits calculés	31	(7)
Plus et moins-values de cession	1 399	99
Capacité d'autofinancement	99 668	131 571
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt	5 138	4 028
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	104 806	135 599
Impôt versé	-	-
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	(4 895)	28 589
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	99 912	164 188
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(23 796)	(95 566)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	47	425 221
Incidences des variations de périmètre	-	-
Variation des prêts et avances consentis	6	(37 496)
Variation des placements et autres actifs financiers	-	(268 539)
Autres	95 037	-
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	71 294	23 619
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	-	(25 544)
Apports des minoritaires et variations de périmètre	-	-
Augmentation de capital	-	-
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	(51 143)	(106 001)
Remboursement des dettes locatives	(7 813)	(3 822)
Intérêts financiers nets reçus (versés)	(4 604)	(2 092)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(63 561)	(137 459)
VARIATION DE TRÉSORERIE	107 645	50 348
Trésorerie à l'ouverture	100 699	208 344
Retraitement de juste valeur sur trésorerie	-	205
Trésorerie à la clôture	208 344	258 897
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif	208 344	258 897
Banques – Passif	-	-

**ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE POUR L'EXERCICE 2022/2023
ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL**

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE S.B.M. – ÉTATS DE SYNTHÈSE

4.4.4 Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes	Éléments constatés directement en capitaux propres	Réserves et résultats accumulés	Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres
1^{ER} AVRIL 2021	24 517	214 650	(4 491)	334 795	569 469	741	570 209
Résultat de l'exercice	-	-	-	76 352	76 352	-	76 352
Autres éléments du résultat global	-	-	6 423	-	6 423	-	6 423
Résultat global total	-	-	6 423	76 352	82 775	-	82 775
Dividende distribué	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	741	-	741	(741)	-
Autres variations des sociétés mises en équivalence	-	-	88	-	88	-	88
31 MARS 2022	24 517	214 650	2 760	411 148	653 073	-	653 073
Résultat de l'exercice	-	-	-	896 215	896 215	-	896 215
Autres éléments du résultat global	-	-	(15 720)	-	(15 720)	-	(15 720)
Résultat global total	-	-	(15 720)	896 215	880 496	-	880 496
Dividende distribué	-	-	-	(25 544)	(25 544)	-	(25 544)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	(28)	-	(28)	-	(28)
Autres variations des sociétés mises en équivalence	-	-	1 920	-	1 920	-	1 920
31 MARS 2023	24 517	214 650	(11 068)	1 281 819	1 509 915	-	1 509 915

4.4.5 Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2023

Jean-Humbert CROCI

2, rue de la Lùjèrneta
98000 Principauté de Monaco

Stéphane GARINO

2, rue de la Lùjèrneta
98000 Principauté de Monaco

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Aux actionnaires,

OPINION

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global, le tableau consolidé des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres ainsi que l'annexe relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023.

A notre avis, les comptes consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2023, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'Auditeur contractuel et des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément au Code de l'IESBA (International Ethics Standards Board for Accountants) et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

POINTS CLÉS DE L'AUDIT

Nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit ; ces points sont ceux qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit

Réponses dans le cadre de notre audit

Comptabilisation du chiffre d'affaires des jeux

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'élève à 667,0 millions d'euros au 31 mars 2023, et la part du secteur jeux, qui inclut essentiellement les activités de jeux de table et d'appareils automatiques, représente 215,4 millions d'euros.

Nous avons considéré que la comptabilisation du chiffre d'affaires des jeux constituait un point clé de l'audit, pour les raisons suivantes :

- ◆ Les opérations de jeux sont caractérisées par des transactions permanentes de jetons et de liquidités ainsi que par des opérations de comptées manuelles quotidiennes servant de base à la comptabilisation du chiffre d'affaires, qui pourraient être propices à la fraude et faire donc peser un risque sur la réalité et l'exhaustivité des transactions enregistrées ;
- ◆ Le chiffre d'affaires constitue un indicateur de performance important et la vérification d'absence de contournement des contrôles par la Direction nécessite une attention particulière.

Nous avons examiné le caractère approprié des procédures de contrôle mises en place par la Société permettant de couvrir les risques d'anomalies significatives que nous avons identifiés sur le chiffre d'affaires des jeux.

Dans ce cadre, nous avons vérifié l'efficacité des contrôles pertinents pour couvrir les risques liés aux comptées manuelles et à l'enregistrement des transactions de jeux, notamment par :

- ◆ Observations physiques des procédures dans les salles de jeux ;
- ◆ Vérifications, sur la base d'échantillons, de la mise en œuvre de ces contrôles pertinents et de leur caractère effectif.

Ces vérifications ont été complétées par des travaux d'analyse de données sur le chiffre d'affaires de l'activité appareils automatiques ainsi que par des tests de substance sur le chiffre d'affaires de l'activité jeux de table permettant, sur la base d'échantillons, de vérifier que les transactions ont été comptabilisées à juste titre et pour un montant correct. Nous avons également répondu au risque que le chiffre d'affaires des jeux ne soit pas comptabilisé dans son intégralité, à partir d'un échantillon de recettes de jeux faisant l'objet d'une comptée manuelle dont nous avons vérifié leur retranscription en comptabilité.

4

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des comptes consolidés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du groupe et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreur, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permet de systématiquement détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillons des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies par cette dernière ;

- Nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous attirons l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, une opinion modifiée devra être exprimée ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les comptes consolidés, et apprécions si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une présentation sincère ;
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Nous fournissons également aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles d'éthique pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures de sauvegarde appliquées.

Parmi les points communiqués aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de l'exercice, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication, ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

AUTRES VÉRIFICATIONS

Informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé aux vérifications des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion du conseil d'administration inclus dans le document d'enregistrement universel conformément aux pratiques professionnelles en France.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la pratique professionnelle en France, à la vérification du respect du format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Délégué. S'agissant des comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre Société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Monaco et Paris-La-Défense, le 3 juillet 2023

Les commissaires aux comptes

L'Auditeur contractuel

Deloitte & Associés

Jean-Humbert CROCI

Stéphane GARINO

David DUPONT-NOEL

Hugues DESGRANGES

4.5 Honoraires versés à l'Auditeur Contractuel et aux Commissaires aux Comptes

<i>(en euros)</i>	Auditeur Contractuel				Commissaires aux Comptes (cf. détail par CAC)			
	Montant hors taxes		%		Montant hors taxes		%	
	2022/2023	2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023	2021/2022
Audit								
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité semestriel								
♦ Émetteur	323 000	334 000	96	96	279 500	98 500	90	87
♦ Filiales intégrées globalement					26 030	15 000	8	13
Services autres que la certification des comptes								
♦ Émetteur	13 018	12 489	4	4	4 000		1	
♦ Filiales intégrées globalement								
TOTAL DES HONORAIRES	336 018	346 489	100	100	309 530	113 500	100	100

Les honoraires des Commissaires aux Comptes des filiales intégrées globalement n'intervenant pas au niveau de l'émetteur ne sont pas mentionnés dans ce tableau. Ces honoraires se sont élevés à 102 750 euros pour l'exercice 2022/2023 et 104 700 euros pour l'exercice 2021/2022.

<i>(en euros)</i>	Commissaire aux Comptes M. Stéphane Garino				Commissaire aux Comptes M. Jean-Humbert Croci			
	Montant hors taxes		%		Montant hors taxes		%	
	2022/2023	2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023	2021/2022	2022/2023	2021/2022
Audit								
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité semestriel								
♦ Émetteur	224 500	55 500	93	95	55 000	43 000	81	78
♦ Filiales intégrées globalement	13 280	3 000	5	5	12 750	12 000	19	22
Services autres que la certification des comptes	4 000		2					
TOTAL DES HONORAIRES	241 780	58 500	100	100	67 750	55 000	100	100



5

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2023

5.1	Ordre du jour	52	5.3	Textes des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	55
5.2	Rapport du Conseil d'Administration	53			

5.1 Ordre du jour

- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapports des Commissaires aux Comptes et de l'Auditeur Contractuel sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2022/2023
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2022/2023
- Quitus à donner aux Administrateurs en exercice
- Quitus définitif à donner aux Administrateurs dont le mandat a cessé au cours de l'exercice
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2023
- Ratification de la nomination d'un Administrateur
- Nomination des Commissaires aux Comptes
- Questions immobilières
- Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès qualités avec la Société dans les conditions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de racheter des actions de la Société

5.2 Rapport du Conseil d'Administration

Ce présent exposé a pour objet de vous présenter les thèmes et les points importants des projets de résolutions soumis par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à statuer le 27 septembre 2023. Cet exposé n'est par conséquent pas exhaustif et ne peut remplacer une lecture attentive des projets de résolutions avant l'exercice du droit de vote.

Dix résolutions sont soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 septembre 2023.

Présentation des résolutions

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS (1^{RE} ET 2^E RÉOLUTIONS)

Les deux premières résolutions vous permettent, après avoir pris connaissance des rapports de votre Conseil d'Administration, de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, de vous prononcer sur l'approbation des comptes sociaux de la Société et des comptes consolidés du Groupe S.B.M. pour l'exercice clos le 31 mars 2023 ainsi que sur les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La **première résolution** qui vous est proposée a pour objet d'approuver les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2023, dont il ressort un bénéfice de 61 248 613,85 euros.

La **deuxième résolution** soumet les comptes consolidés du Groupe S.B.M. au vote de l'Assemblée, comptes qui font apparaître un résultat net consolidé – part du Groupe en bénéfice de 896 215 000 euros.

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE (3^E RÉOLUTION)

Il vous est demandé de donner quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'exercice 2022/2023.

QUITUS DÉFINITIF À DONNER AUX ADMINISTRATEURS DONT LE MANDAT A CESSÉ AU COURS DE L'EXERCICE (4^E RÉOLUTION)

Il vous est demandé de donner quitus définitif à Mme Brigitte Boccone-Pagès qui a démissionné de sa fonction d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale le 19 septembre 2022 et à M. Jean-Luc Biamonti qui a démissionné de son mandat d'Administrateur et de Président-Délégué le 24 janvier 2023.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023 (5^E RÉOLUTION)

La **cinquième résolution** décide de l'affectation du résultat net social de la Société.

L'affectation proposée est la suivante :

- après avoir constaté que le bénéfice net social de l'exercice clos au 31 mars 2023 s'élève à 61 248 613,85 euros et que le report à nouveau est de 144 809 294,48 euros au 31 mars 2023 ;

- soit un montant disponible pour l'affectation des résultats de 206 057 908,33 euros ;
- il est proposé d'affecter le montant disponible, soit 206 057 908,33 euros, ainsi :
 - un montant de 1 224 972,28 euros serait affecté au fonds de prévoyance, soit 2 % du résultat de l'exercice tel que prévu par l'article 48 des statuts,
 - un dividende de 1,20 euro serait alloué à chaque action, soit un montant total de 29 419 993,20 euros,
 - le solde soit un montant de 175 412 942,85 euros serait affecté en report à nouveau.

RATIFICATION DU MANDAT DE M. FABRICE LARUE (6^E RÉOLUTION)

Il vous est proposé de ratifier la nomination, effective à compter du 15 février 2023, de M. Fabrice Larue en qualité d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires. M. Fabrice Larue a été coopté dans les conditions de l'article 12 des statuts lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 15 février 2023.

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, le mandat de M. Fabrice Larue prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui suivra la date du 17 août 2025.

La **sixième résolution** a pour objet de ratifier sa nomination au sein de votre Conseil d'Administration.

NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (7^E RÉOLUTION)

Les mandats de Commissaires aux Comptes de M. Stéphane Garino et de M. Jean-Humbert Croci arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale des Actionnaires, ainsi que les mandats de Mme Bettina Ragazzoni et M. Romain Viale en qualité de Commissaires aux Comptes Suppléants.

La **septième résolution** a pour objet de vous proposer de nommer :

- en qualité de Commissaires aux Comptes Titulaires, M. Stéphane Garino et M. Claude Boéri ;
- en qualité de Commissaires aux Comptes Suppléants, Mme Bettina Ragazzoni et M. Jean-Humbert Croci.

Leurs mandats prendraient fin à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui examinera les comptes de l'exercice 2025/2026.

QUESTIONS IMMOBILIÈRES (8^E RÉOLUTION)

La **huitième résolution** a pour objet de vous proposer d'autoriser la vente de la parcelle isolée cadastrée Section AC n° 165 pour 64 m² située sur la commune de Beausoleil (Alpes-Maritimes) moyennant le prix de 120 000 euros et de donner tout pouvoir au Président-Délégué à l'effet de signer un avant-contrat, l'acte de vente et plus généralement effectuer toutes démarches nécessaires à la réalisation de cette décision, avec faculté de déléguer ces pouvoirs à toute personne de son choix.

À la suite de ces opérations, le mandataire sera valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu de la présente autorisation.

Nous vous demandons d'autoriser ladite cession suivant les termes précités.

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS QUALITÉS AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS (9^E RÉOLUTION)

La **neuvième résolution** a pour objet de vous proposer :

- l'approbation des opérations réalisées au cours de l'exercice 2022/2023 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts ;
- le renouvellement de l'autorisation donnée aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

Nous vous avons rendu compte au chapitre 3.1.5 du présent document des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des administrateurs communs.

Conformément aux dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces opérations.

AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ (10^E RÉOLUTION)

La **dixième résolution** a pour objet de vous proposer le renouvellement de l'autorisation de rachat des actions de la Société.

Une telle autorisation avait été donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 septembre 2022, pour une période de 18 mois à compter de ladite Assemblée, soit jusqu'au 23 mars 2024. Cette faculté n'a pas été exercée.

Cependant, il est proposé à l'Assemblée de renouveler cette autorisation et de permettre ainsi au Conseil d'Administration d'acquérir des actions de la Société dans la limite de 5 % du capital.

Les objectifs poursuivis sont identiques à ceux exposés le 23 septembre 2022, à savoir :

- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;
- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;
- disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;
- mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons en conséquence d'adopter un programme de rachat des actions ainsi qu'il suit :

- autorisation d'acheter des actions de la société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale ;
- prix maximum d'achat ne devant pas excéder 130 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté en conséquence ;
- montant maximum des fonds destinés au programme de rachat ne pouvant excéder 40 millions d'euros ;
- autorisation valable pour une période de 18 mois à compter du 27 septembre 2023 ;
- acquisition ou transfert de ces actions pouvant être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

Le présent programme remplacerait et priverait d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser le programme de rachat d'actions que nous vous avons proposé.

5.3 Textes des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de la Société des Bains de Mer de l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'année sociale écoulée.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

QUITUS DÉFINITIF À DONNER AUX ADMINISTRATEURS DONT LE MANDAT A CESSÉ AU COURS DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale donne quitus définitif à Mme Brigitte Boccone-Pagès et M. Jean-Luc Biamonti.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes :

- constate que le profit de l'exercice 2022/2023 s'élève à 61 248 613,85 euros
- constate que le report à nouveau au 31 mars 2023 est de 144 809 294,48 euros
soit un montant disponible pour l'affectation du résultat de 206 057 908,33 euros
- décide d'affecter le total ainsi obtenu :
 - au fonds de réserve de prévoyance, soit 2 % du résultat de l'exercice 1 224 972,28 euros
 - au dividende de l'exercice, soit 1,20 euro par action 29 419 993,20 euros
 - au report à nouveau 175 412 942,85 euros

Les droits à cette distribution seront mis en paiement par le service des titres de la Société à compter du 12 octobre 2023, le dernier jour de négociation droit attaché étant fixé au 9 octobre 2023.

SIXIÈME RÉSOLUTION

RATIFICATION DE LA NOMINATION DE M. FABRICE LARUE EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'Administrateur de M. Fabrice Larue.

En application des dispositions de l'article 12 des statuts, le mandat de M. Fabrice Larue viendra à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui suivra la date du 17 août 2025.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale approuve la nomination en qualité de :

- Commissaires aux Comptes titulaires, de M. Stéphane Garino et M. Claude Boéri ;
- Commissaires aux Comptes suppléants, de Mme Bettina Ragazzoni et M. Jean-Humbert Croci.

Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice 2025/2026.

HUITIÈME RÉSOLUTION**QUESTIONS IMMOBILIÈRES**

L'Assemblée Générale autorise la vente de la parcelle isolée cadastrée Section AC n° 165 pour 64 m² située sur la commune de Beausoleil (Alpes-Maritimes) moyennant le prix de 120 000 euros et donne tout pouvoir au Président-Délégué à l'effet de signer un avant-contrat, l'acte de vente et plus généralement effectuer toutes démarches nécessaires à la réalisation de cette décision, avec faculté de déléguer ces pouvoirs à toute personne de son choix.

À la suite de ces opérations, le mandataire sera valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu de la présente autorisation.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS QUALITÉS AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS

L'Assemblée Générale approuve les opérations réalisées au cours de l'exercice 2022/2023 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts.

Elle renouvelle aux Membres du Conseil d'Administration l'autorisation de traiter personnellement ou ès qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

DIXIÈME RÉSOLUTION**AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**

L'Assemblée Générale autorise, conformément à l'article 41 des statuts, le Conseil d'Administration à acheter des actions de la société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 130 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 40 millions d'euros ;

- cette autorisation est valable pour une période de 18 mois à compter du 27 septembre 2023 ;

- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

L'Assemblée Générale décide que les finalités de ce programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;
- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;
- disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;
- mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

La présente autorisation remplace et prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, réaffectation des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.



PEFC - Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC
issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

MONTE-CARLO

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

CASINOS

Casino de Monte-Carlo

Casino Café de Paris

HÔTELLERIE, RESTAURATION ET ACTIVITÉS BALNÉAIRES

Hôtel de Paris Monte-Carlo

Hôtel Hermitage Monte-Carlo

Monte-Carlo Bay Hotel & Resort

Monte-Carlo Beach

Le Méridien Beach Plaza

Café de Paris Monte-Carlo

Buddha Bar Monte-Carlo

Coya Monte-Carlo

Mada One

Jimmy'z Monte-Carlo

La Rascasse

Thermes Marins Monte-Carlo

Monte-Carlo Beach Club

RÉSIDENTIEL

One Monte-Carlo

La Résidence du Sporting

Les Villas du Sporting

Le Balmoral

Villa La Vigie

SHOPPING, SPECTACLES ET ACTIVITÉS SPORTIVES

Promenade Monte-Carlo Shopping

Salle Garnier – Opéra de Monte-Carlo

Sporting Monte-Carlo – Salle des Étoiles

Monte-Carlo Country Club

Monte-Carlo Golf Club

Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco
Siège social : Place du Casino – 98000 MONACO
Principauté de Monaco

www.montecarlosbm.com